



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LIVRET D'AIDE A L'ELABORATION DES REFERENTIELS CERTIFICATIFS

Certificat d'Aptitude Professionnelle

Éducation Physique et Sportive

Octobre 2023

Ce livret d'accompagnement s'adresse aux enseignant d'EPS. Il a pour but de guider les équipes pédagogiques dans la construction des référentiels certificatifs pour les épreuves en CCF du CAP, à partir du corpus de texte national. Il est également le support de validation des référentiels par les membres de la CAHPN

SOMMAIRE

Partie 1 :
Check-list CAP

Partie 2 :
Textes officiels de référence pour le CAP

NB : Chaque élément est incontournable et entraîne en cas d'absence
l'invalidation du référentiel

Check-list des éléments incontournables validant la conformité des référentiels **CAP EPS CA1**

Ville	RNE	CHAMP D'APPRENTISSAGE 1
Établissement		
APSA		
Rappel principe de l'épreuve	L'épreuve engage le candidat à produire sa meilleure performance à une échéance donnée. Le jour de l'épreuve finale, la performance produite est mise en corrélation avec le degré de compétence atteint par l'élève dans le premier AFLP pour déterminer la note sur 7 points. Selon la situation proposée, cette performance peut résulter d'une épreuve combinée ou d'une pratique collective (relais par exemple).	
Items Communs (C) aux différents Champs d'apprentissages		CAP – CA1
Positionnement en 4 degrés pour chacun des AFLP évalués		<input type="checkbox"/> C1
AFLP 1 et AFLP 2 évalués en fin de séquence		<input type="checkbox"/> C2
AFLP 1 noté sur 7 points		<input type="checkbox"/> C3
AFLP 2 noté sur 5 points		<input type="checkbox"/> C4
2 AFLP retenus parmi AFLP 3, AFLP 4, AFLP 5, AFLP 6 évalués au fil de la séquence		<input type="checkbox"/> C5
AFLP 3, AFLP 4, AFLP 5, AFLP6 notés sur 8pts avec 3 choix possibles (4-4, 2-6, 6-2) annoncé par l'élève		<input type="checkbox"/> C6
Items Spécifiques (S) au Champ d'apprentissage n°1		CAP – CA1
AFLP 1 : Répartition équilibrée des 7 points		<input type="checkbox"/> S1
AFLP 1 : la performance produite est mise en corrélation avec le degré de compétence atteint par l'élève dans le premier AFLP pour déterminer la note sur 7 points (croisement entre degrés d'acquisition et performance)		<input type="checkbox"/> S2
AFLP 1 : Présence d'un barème établissement pour la performance		<input type="checkbox"/> S3
AFLP 2 : Les éléments d'évaluation permettent d'établir un degré d'efficacité dans la motricité pour produire la meilleure performance		<input type="checkbox"/> S4
AFLP3 : Les éléments d'évaluation permettent d'établir un degré d'engagement notamment dans sa persévérance dans la répétition de l'effort pour progresser		<input type="checkbox"/> S5
AFLP 4 : Les éléments d'évaluation permettent d'établir un degré d'implication dans le ou les rôles attendus		<input type="checkbox"/> S6
AFLP 5 Les éléments d'évaluation permettent d'établir un degré de préparation à l'effort attendu		<input type="checkbox"/> S7
AFLP6 : Les éléments d'évaluation permettent d'établir un degré d'identification par les élèves de leur progrès et une connaissance de leur performance		<input type="checkbox"/> S8

BILAN : Référentiel conforme

Référentiel non conforme : items non validés :

Check-list des éléments incontournables validant la conformité des référentiels CAP EPS CA 2

Ville	RNE	CHAMP D'APPRENTISSAGE 2
Établissement		
APSA		
Rappel principe de l'épreuve	<p>- L'épreuve engage le candidat à choisir et réaliser un itinéraire adapté à son niveau, à partir de la lecture et de l'analyse des caractéristiques du milieu et de ses propres ressources. Elle offre différents choix possibles de niveau de difficulté ou de complexité de l'itinéraire (par exemple, cotation des voies en escalade, cotation des balises en course d'orientation, difficulté variable du parcours en sauvetage aquatique ou en VTT, etc.) et se déroule dans le cadre d'une durée ou de distances définies, suffisantes pour permettre à l'élève de révéler par sa conduite les compétences acquises (1). - L'épreuve présente des éléments variés d'incertitude (2), en milieu connu, qui nécessitent de mener le jour de l'évaluation, seul ou à plusieurs, une analyse sur la pertinence du choix d'itinéraire. - Elle intègre impérativement les éléments et conditions nécessaires à un engagement sécurisé dans la pratique. - L'épreuve prévoit et définit des formes d'aide (3) nécessaires à l'expression des compétences des élèves, leur permettant de s'engager et de réguler si nécessaire leur projet d'itinéraire. Lorsque des modalités collectives et individuelles d'épreuves sont proposées, l'élève choisit celle dans laquelle il souhaite passer son épreuve (la notation reste quant à elle posée de manière individuelle). L'évaluation tient compte des différences filles-garçons.</p>	
Items Communs (C) aux différents Champs d'apprentissages		CAP – CA2
Positionnement en 4 degrés pour chacun des AFLP évalués		<input type="checkbox"/> C1
AFLP 1 et AFLP 2 évalués en fin de séquence		<input type="checkbox"/> C2
AFLP 1 noté sur 7 points		<input type="checkbox"/> C3
AFLP 2 noté sur 5 points		<input type="checkbox"/> C4
2 AFLP retenus parmi AFLP 3, AFLP 4, AFLP 5, AFLP 6 évalués au fil de la séquence		<input type="checkbox"/> C5
AFLP 3, AFLP 4, AFLP 5, AFLP6 notés sur 8pts avec 3 choix possibles (4-4, 2-6, 6-2) annoncé par l'élève		<input type="checkbox"/> C6
Items Spécifiques (S) au Champ d'apprentissage n°2		CAP – CA2
AFLP1 : Les degrés de maîtrise décrivent la capacité de l'élève à choisir un parcours adapté à ses ressources		<input type="checkbox"/> S1
AFLP 1 : Le niveau de difficulté/complexité de l'itinéraire est un élément d'ajustement au sein des degrés		<input type="checkbox"/> S2
AFLP 1 : Les degrés de maîtrise décrivent la capacité de l'élève à connaître les signaux d'alerte (sur le milieu : dégradation des conditions météo, du support d'évolution ... et sur soi : stress, fatigue, fréquence cardiaque, réduction du champ visuel...) afin d'anticiper pour atténuer / retarder les effets		<input type="checkbox"/> S3
AFLP 2 : Les éléments d'évaluation permettent d'établir le degré de mobilisation des techniques de déplacement en lien avec les caractéristiques du milieu		<input type="checkbox"/> S4
AFLP3 : Les éléments d'évaluation permettent d'établir un degré d'adaptation du projet		<input type="checkbox"/> S5
AFLP 4 : Les éléments d'évaluation permettent d'établir un degré d'implication dans le ou les rôles attendus spécifiés(s)		<input type="checkbox"/> S6
AFLP5 : Les éléments d'évaluation permettent d'établir un degré de contrôle des émotions		<input type="checkbox"/> S7
AFLP6 : Les éléments d'évaluation permettent d'établir un degré de respect des critères de sécurité sur le milieu : dégradation des conditions météo, du support d'évolution (eau, sol, neige, etc.) et sur soi : stress, fatigue, fréquence cardiaque, réduction du champ visuel, etc.).		<input type="checkbox"/> S8

BILAN : Référentiel conforme

 Référentiel non conforme : items non validés :

Check-list des éléments incontournables validant la conformité des référentiels **CAP EPS CA3**

Ville	RNE	CHAMP D'APPRENTISSAGE 3
Établissement		
APSA		
Rappel principe de l'épreuve	- L'épreuve engage le candidat à réaliser individuellement ou collectivement une prestation face à un public. Elle offre différents choix possibles de niveau de difficulté dans les éléments réalisés (en lien éventuel avec le code UNSS en vigueur) ou des choix dans les composantes artistiques. - La prestation se déroule sur un ou deux passages selon les contraintes de temps et d'installation. - L'épreuve prévoit et définit des formes d'aide nécessaires à l'expression des compétences des élèves, leur permettant de s'engager dans leur projet (sécurité active ou passive par exemple).	
Items Communs (C) aux différents Champs d'apprentissages		CAP – CA3
Positionnement en 4 degrés pour chacun des AFLP évalués		<input type="checkbox"/> C1
AFLP 1 et AFLP 2 évalués en fin de séquence		<input type="checkbox"/> C2
AFLP 1 noté sur 7 points		<input type="checkbox"/> C3
AFLP 2 noté sur 5 points		<input type="checkbox"/> C4
2 AFLP retenus parmi AFLP 3, AFLP 4, AFLP 5, AFLP 6 évalués au fil de la séquence		<input type="checkbox"/> C5
AFLP 3, AFLP 4, AFLP 5, AFLP6 notés sur 8pts avec 3 choix possibles (4-4, 2-6, 6-2) annoncé par l'élève		<input type="checkbox"/> C6
Items Spécifiques (S) au Champ d'apprentissage n°3		CAP – CA3
AFLP 1 : Les éléments d'évaluation permettent d'établir un degré d'engagement de l'élève face au public		<input type="checkbox"/> S1
AFLP 1 : Les éléments d'évaluation permettent d'établir un degré d'appréciation de la motricité utilisé		<input type="checkbox"/> S2
AFLP 1 : Le niveau de difficulté / complexité des paramètres est un curseur de positionnement au sein du degré apprécié et positionné (dépend de l'activité programmée)		<input type="checkbox"/> S3
AFLP 2 : Les éléments d'évaluation permettent d'établir un degré d'utilisation des techniques pour enrichir sa prestation		<input type="checkbox"/> S4
AFLP3 : Les éléments d'évaluation permettent d'établir un degré de préparation et de mémorisation pour réaliser la prestation dans son intégralité		<input type="checkbox"/> S5
AFLP 4 : Les éléments d'évaluation permettent d'établir un degré d'exploitation de critères explicites pour apprécier une prestation indépendamment de la personne		<input type="checkbox"/> S6
AFLP 5 : Les éléments d'évaluation permettent d'établir un degré de préparation pour présenter une prestation à une échéance donnée		<input type="checkbox"/> S7
AFLP6 : Les éléments d'évaluation permettent d'établir un degré d'intérêt et de connaissance du pratiquant		<input type="checkbox"/> S8

BILAN : Référentiel conforme

Référentiel non conforme : items non validés :

Check-list des éléments incontournables validant la conformité des référentiels **CAP EPS CA4**

Ville	RNE	CHAMP D'APPRENTISSAGE 4
Établissement		
APSA		
Rappel principe de l'épreuve	L'épreuve engage le candidat dans plusieurs oppositions présentant des rapports de force équilibrés. En fonction des contextes et des effectifs, différentes possibilités restent offertes en termes de compositions d'équipe, de poules, de formules de compétition ou de formes de pratiques. Le règlement peut être adapté par rapport à la pratique sociale de référence (nombre de joueurs, modalités de mise en jeu, formes de comptage, etc.) pour permettre de mieux révéler le degré d'acquisition de l'AFLP. Pour chaque rencontre, un temps d'analyse est prévu entre deux séquences de jeu pour permettre aux élèves d'ajuster leur stratégie au contexte d'opposition.	
Items Communs (C) aux différents Champs d'apprentissages		CAP – CA4
Positionnement en 4 degrés pour chacun des AFLP évalués		<input type="checkbox"/> C1
AFLP 1 et AFLP 2 évalués en fin de séquence		<input type="checkbox"/> C2
AFLP 1 noté sur 7 points		<input type="checkbox"/> C3
AFLP 2 noté sur 5 points		<input type="checkbox"/> C4
2 AFLP retenus parmi AFLP 3, AFLP 4, AFLP 5, AFLP 6 évalués au fil de la séquence		<input type="checkbox"/> C5
AFLP 3, AFLP 4, AFLP 5, AFLP6 notés sur 8pts avec 3 choix possibles (4-4, 2-6, 6-2) annoncé par l'élève		<input type="checkbox"/> C6
Items Spécifiques (S) au Champ d'apprentissage n°4		CAP – CA4
AFLP 1 : Les éléments d'évaluation permettent d'établir un degré d'exploitation des situations favorables		<input type="checkbox"/> S1
AFLP 1 : Le gain des matches est un élément d'ajustement au sein des degrés		<input type="checkbox"/> S2
AFLP2 : Les degrés de maîtrise décrivent la capacité de l'élève à utiliser des techniques d'attaque et de défense face à l'adversaire		<input type="checkbox"/> S3
AFLP3 : Les éléments d'évaluation permettent d'établir un degré d'engagement de l'élève dans sa persévérance dans la répétition de l'effort pour progresser		<input type="checkbox"/> S4
AFLP 4 : Les éléments d'évaluation permettent d'établir un degré d'engagement lors de la rencontre, de contrôle des émotions, de respect des règles et d'implication dans les rôles sociaux		<input type="checkbox"/> S5
AFLP 5 : Les éléments d'évaluation permettent d'établir un degré de préparation à l'effort attendu		<input type="checkbox"/> S6
AFLP6 : Les éléments d'évaluation permettent d'établir un degré de connaissance culturelle de l'activité support		<input type="checkbox"/> S7

BILAN : Référentiel conforme

Référentiel non conforme : items non validés :

Check-list des éléments incontournables validant la conformité des référentiels **CAP EPS CA5**

Ville	RNE	CHAMP D'APPRENTISSAGE 5
Établissement		
APSA		
Rappel principe de l'épreuve	- L'épreuve engage le candidat dans la mise en œuvre d'une méthode choisie parmi des propositions de l'enseignant en lien avec un thème d'entraînement motivé par un choix de projet qui peut être guidé par l'enseignant. - Cette mise en œuvre fait référence à un carnet d'entraînement qui identifie et organise des connaissances et des données individualisées. Elle est préparée en amont et/ou le jour de l'épreuve. Elle peut être régulée en cours de réalisation par l'élève selon des ressentis d'effort attendus et/ou de fatigue. - Les paramètres liés à la charge de travail (volume, durée, intensité, complexité, récupération, etc.) sont clairement identifiés et définis par l'élève dans une alternance temps de travail, temps de récupération et temps d'analyse. - L'évaluation de l'AFLP doit être favorisée par l'organisation et la durée de la séance d'évaluation	
Items Communs (C) aux différents Champs d'apprentissages		CAP – CA5
Positionnement en 4 degrés pour chacun des AFLP évalués		<input type="checkbox"/> C1
AFLP 1 et AFLP 2 évalués en fin de séquence		<input type="checkbox"/> C2
AFLP 1 noté sur 7 points		<input type="checkbox"/> C3
AFLP 2 noté sur 5 points		<input type="checkbox"/> C4
2 AFLP retenus parmi AFLP 3, AFLP 4, AFLP 5, AFLP 6 <u>évalués au fil de la séquence</u>		<input type="checkbox"/> C5
AFLP 3, AFLP 4, AFLP 5, AFLP6 notés sur 8pts avec 3 choix possibles (4-4, 2-6, 6-2) annoncé par l'élève		<input type="checkbox"/> C6
Items Spécifiques (S) au Champ d'apprentissage n°5		CAP – CA5
AFLP 1 : Les degrés de maîtrise décrivent la capacité de l'élève à expliquer le lien entre son mobile personnel (motif d'agir) et son choix de thème d'entraînement (type d'effort, filières énergétiques, puissance/ endurance/ volume, ...)		<input type="checkbox"/> S1
AFLP 1 : Les éléments d'évaluation permettent d'établir un degré de maîtrise technique sécuritaire permettant la réalisation de la séance		<input type="checkbox"/> S2
AFLP 2 : Les éléments d'évaluation permettent d'établir un degré d'expression et d'utilisation des ressentis pour réguler la charge de travail prévue		<input type="checkbox"/> S3
AFLP3 : L'évaluation de l'AFLP3 repose sur la capacité de l'élève à choisir une charge de travail en fonction de l'expérience vécue dans diverses méthodes		<input type="checkbox"/> S4
AFLP 4 : Les éléments d'évaluation permettent d'établir un degré d'engagement de l'élève dans les aides nécessaires au progrès individuel dans des conditions de sécurité		<input type="checkbox"/> S5
AFLP 5 : Les éléments d'évaluation permettent d'établir un degré d'engagement et de persévérance dans la zone d'effort ciblée		<input type="checkbox"/> S6
AFLP6 : Les éléments d'évaluation permettent d'établir un degré de connaissances pour se construire un mode de vie sain et une pratique raisonnée		<input type="checkbox"/> S7

BILAN : Référentiel conforme

Référentiel non conforme : items non validés :



<p><i>TEXTES OFFICIELS</i> <i>EVALUATION DU BAC PROFESSIONNEL</i></p>

Annexe de l'arrêté du 3.04.2019 – BO spécial n°5 du 11.04.2019 (NOR : MENE1908621A)

Programme d'enseignement d'éducation physique et sportive des classes préparant au CAP et des classes préparant au baccalauréat professionnel

Circulaire du 17-7-2020 - BO n°31 du 30 -7-2020 (Nor :MENE2018678C)

Évaluation de l'enseignement d'éducation physique et sportive au certificat d'aptitude professionnelle

Organisation des épreuves en contrôle en cours de formation et sous la forme ponctuelle - référentiel national d'évaluation

Annexe

Éducation physique et sportive

Classes préparant au baccalauréat professionnel et classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

Sommaire

Préambule

Finalité

Objectifs généraux

L'EPS dans la voie professionnelle

Compétences à construire

Évaluation

Mise en œuvre du programme dans l'établissement

Responsabilité de l'équipe pédagogique et du professeur d'EPS

Association Sportive

Projet pédagogique

Préambule

L'Éducation physique et sportive (EPS) contribue à former de futurs adultes soucieux de leur accomplissement personnel, de futurs professionnels compétents acteurs de leur formation et capables d'investir les métiers de demain, de futurs citoyens lucides, cultivés et solidaires. Dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, le programme d'EPS vise à préparer les élèves¹ à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études.

Au regard des enjeux de société, l'EPS contribue à développer une culture de l'activité physique, régulière et durable, condition de la construction d'une éducation pour la santé. Elle permet à chaque élève de renforcer son estime de soi et de développer son appétence pour la pratique physique et sportive. Elle facilite l'intégration des codes sociaux et des valeurs civiques. L'EPS propose différentes formes scolaires d'Activités Physiques, Sportives, Artistiques (APSA) pour permettre à tous les élèves, filles et garçons, de s'épanouir et d'y éprouver du plaisir. Elle contribue à l'acceptation des différences et lutte contre les stéréotypes sociaux.

Ce programme s'adresse aux élèves de Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) et de Baccalauréat Professionnel (Bac Pro). Il se situe dans la continuité du programme de collège tout en assurant une cohérence avec celui du lycée général et technologique. La voie professionnelle a cependant ses spécificités qui se caractérisent notamment par une forte diversité des formations, des publics et des motivations. En conséquence, il est important que l'offre de formation proposée aux élèves soit adaptée à leurs ressources réelles et à leurs possibilités de réussite, diversifiée par des expériences de différentes natures, équilibrée dans la répartition des pratiques, contextualisée au regard de certaines habiletés, attitudes et gestes professionnels.

Le programme d'EPS de la voie professionnelle réaffirme le double principe de liberté pédagogique et de responsabilité des professeurs pour faire acquérir aux élèves les compétences qu'il définit.

Finalité

L'éducation physique et sportive vise à former, par la pratique physique, sportive, artistique, un citoyen épanoui, cultivé, capable de faire des choix éclairés et responsables pour s'engager de façon régulière, autonome et pérenne dans un mode de vie actif et solidaire.

Objectifs généraux

En cohérence avec les cinq domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, l'éducation physique et sportive dans la voie professionnelle doit permettre à chaque élève de :

- **Développer sa motricité**

Par son engagement dans des APSA diversifiées, chaque élève enrichit sa motricité, mobilise et développe ses ressources, quels que soient son niveau d'expertise, son genre, sa condition physique et son degré d'inaptitude ou de handicap. L'enrichissement de cette motricité, quand elle est perçue comme une réussite par l'élève, favorise la confiance en soi et le sentiment de compétence, sources d'un épanouissement personnel et professionnel.

¹ Ici, comme dans l'ensemble du texte, le terme « élève » désigne l'ensemble des publics de la voie professionnelle : élève sous statut scolaire, apprenti ou adulte en formation.

- **S'organiser pour apprendre et savoir s'entraîner**

Par les démarches d'apprentissage proposées en EPS, l'élève développe ses capacités à ressentir, diagnostiquer, planifier, à accepter la répétition et la persévérance dans l'effort pour stabiliser les apprentissages. Il construit les compétences nécessaires à l'analyse des données pour réguler les ressources qu'il met en œuvre. Il apprend à mener à bien un projet ou une prestation à échéance et à évaluer l'atteinte des objectifs fixés. Il acquiert progressivement la capacité de faire des choix par une meilleure connaissance de lui-même. Ainsi, l'élève, habitué à être « entraîné par autrui », devient « un élève qui sait s'entraîner de façon autonome ».

- **Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire**

Par une activité physique partagée, l'élève intègre le sens, la fonction, l'intérêt et le respect de règles communes en particulier dans la pratique d'une activité en équipe. En acceptant les responsabilités qu'on lui délègue progressivement, il apprend à assumer les conséquences de ses choix. Il éprouve, dans une pratique adaptée à ses ressources, le plaisir d'agir, d'apprendre et de réussir avec les autres, dans un esprit de cohésion et d'entraide.

- **Construire durablement sa santé**

Par un engagement raisonné dans les APSA, l'élève développe ses ressources physiques, mentales et sociales dans le respect de son intégrité physique et de celle des autres. Placé dans des conditions favorables de réussite, l'élève ressent le plaisir du jeu et de l'apprentissage. Il développe ainsi une image positive de lui-même et une estime de soi. L'EPS l'aide à percevoir l'intérêt d'une pratique physique régulière, la plus complète possible pour construire sa santé aux différentes étapes de sa vie.

- **Accéder au patrimoine culturel**

Par la pratique scolaire des APSA, l'élève apprend les éléments fondamentaux de la culture issus des pratiques sociales. Il est amené à construire un regard critique sur le monde sportif. Il aiguise son regard de spectateur pour apprécier des événements sportifs et artistiques fédérateurs.

L'EPS dans la voie professionnelle

Pour atteindre ces cinq objectifs généraux, les élèves construisent des compétences. Celles-ci sont identifiées dans ce programme par les Attendus de Fin de Lycée Professionnel (AFLP) dans cinq champs d'apprentissage (CA).

Les cinq champs d'apprentissage (CA)

Un champ d'apprentissage délimite un contexte de pratique dans lequel l'élève apprend de la relation principale qu'il crée avec le temps et l'espace (CA1), avec l'environnement (CA2), par le regard de l'autre (CA3), par l'opposition à autrui (CA4), et par lui-même à travers l'entretien et le développement de soi (CA5). La spécificité de cette relation est exprimée dans l'intitulé de chaque champ d'apprentissage. Les pratiques physiques réunies dans chaque CA partagent la même intention principale. Les CA sont complémentaires pour offrir une formation complète.

- CA1 : réaliser sa performance motrice maximale, mesurable à une échéance donnée.
- CA2 : adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains.
- CA3 : réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée par autrui.
- CA4 : conduire un affrontement interindividuel ou collectif pour gagner.
- CA5 : réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir.

Les Attendus de Fin de Lycée Professionnel (AFLP)

Les apprentissages en EPS conduisent à l'acquisition de compétences qui se traduisent en AFLP dans chacun des cinq champs d'apprentissage. Par définition, l'ensemble des AFLP formulés dans chacun des champs choisis par l'équipe doit être enseigné dans le cursus afin de répondre aux cinq objectifs assignés à l'EPS. Au sein du projet pédagogique, l'équipe caractérise, sans en dévoyer le sens, ces AFLP dans les APSA retenues. Chaque cursus (CAP, Bac Pro) vise des AFLP distincts. Ces derniers tiennent compte de la spécificité des parcours et des caractéristiques des élèves qui s'y engagent. Le choix des AFLP retenus comme prioritaires pour chaque séquence d'enseignement relève de la liberté pédagogique des équipes et dépend des caractéristiques des élèves. Quatre AFLP constituent le minimum de ce qui doit être visé sur chaque séquence, les deux premiers AFLP sont incontournables.

Les Activités Physiques, Sportives, Artistiques (APSA)

Les APSA sont des pratiques physiques qui constituent les supports de l'enseignement de l'EPS par lesquels les élèves atteignent les AFLP. Elles sont présentées sous des formes scolaires appropriées aux caractéristiques des élèves et adaptées aux intentions éducatives des professeurs. Ces formes scolaires de pratique restent porteuses du fond culturel des pratiques contemporaines.

Une APSA peut prendre plusieurs formes et peut être associée à diverses intentions en fonction du traitement didactique qu'on lui applique. Dans ce programme, cela conduit à ne pas prévoir *A PRIORI* de liste d'APSA par champ d'apprentissage. Des exemples d'APSA sont toutefois proposés dans la partie « Compétences à construire ». Les équipes pédagogiques sont à l'initiative du choix des APSA.

Les modalités de pratique

Pour chaque APSA, différentes modalités de pratique peuvent être proposées par les professeurs. Elles constituent plusieurs voies d'entrée possibles dans le CA afin de répondre à la diversité des élèves de la voie professionnelle. Le choix des modalités doit respecter l'intention principale du champ d'apprentissage concerné et permettre l'acquisition par les élèves de tous les AFLP de ce champ.

Sur la base du projet de classe qui s'appuie sur les caractéristiques des élèves, les modalités de pratique peuvent varier au sein d'une même classe. Cette diversité constitue une motivation supplémentaire pour qu'ils s'engagent dans la pratique, condition indispensable à leurs apprentissages.

Compétences à construire

CA1 : réaliser sa performance motrice maximale, mesurable à une échéance donnée.

Dans ce champ d'apprentissage, l'élève cherche à mobiliser au mieux ses ressources pour réaliser la meilleure performance possible, pour établir et dépasser un record personnel.

Exemples d'APSA mobilisables pour ce champ d'apprentissage : athlétisme, biathlon, cross, épreuves athlétiques combinées, natation de vitesse et de distance...

Modalités de pratique possibles : l'élève peut s'engager dans une pratique dont le but est la production d'une performance mesurée, le gain d'une épreuve ou la recherche d'un dépassement de soi. Les épreuves proposées peuvent être combinées, individuelles ou par équipe. L'intention principale de l'élève est la mobilisation maximale de ses ressources pour produire sa meilleure performance à une échéance donnée.

AFLP CAP

- Produire et répartir intentionnellement ses efforts en mobilisant ses ressources pour gagner ou pour battre un record.
- Connaître et utiliser des techniques efficaces pour produire la meilleure performance possible.
- S'engager et persévérer, seul ou à plusieurs, dans des efforts répétés pour progresser dans une activité de performance.
- S'impliquer dans des rôles sociaux pour assurer le bon déroulement d'une épreuve de production de performance.
- Se préparer à un effort long ou intense pour être efficace dans la production d'une performance à une échéance donnée.
- Identifier ses progrès et connaître sa meilleure performance réalisée pour la situer culturellement.

AFLP BAC PRO

- Produire et répartir lucidement ses efforts en mobilisant de façon optimale ses ressources pour gagner ou pour battre un record.
- Connaître et mobiliser les techniques efficaces pour produire la meilleure performance possible.
- Analyser sa performance pour adapter son projet et progresser.
- Assumer des rôles sociaux pour organiser une épreuve de production de performance, un concours.
- Assurer la prise en charge de sa préparation et de celle d'un groupe, de façon autonome pour produire la meilleure performance possible.
- Connaître son niveau pour établir un projet de performance située culturellement.

CA2 : adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains.

Dans ce champ d'apprentissage, l'élève prévoit et régule son déplacement à partir de l'analyse de l'environnement ; il s'y engage pour partir et revenir, tout en préservant sa sécurité et celle des autres.

Exemples d'APSA mobilisables pour ce champ d'apprentissage : les activités de pleine nature telles que course d'orientation, escalade(s), raid nature, randonnée, sauvetage aquatique, ski(s), VTT...

Modalités de pratique possibles : l'élève peut s'engager dans une pratique individuelle ou par équipe visant la réalisation complète d'un parcours éventuellement chronométré. L'intention principale de l'élève est l'adaptation de ses déplacements aux ressources et contraintes du milieu pour réussir son projet d'itinéraire initial.

AFLP CAP

- Planifier et conduire un déplacement adapté à ses ressources pour effectuer le trajet prévu dans sa totalité ; le cas échéant, savoir renoncer.
- Utiliser des techniques efficaces pour adapter son déplacement aux caractéristiques du milieu.
- Sélectionner des informations utiles pour planifier son itinéraire et l'adapter éventuellement en cours de déplacement.
- S'impliquer dans des rôles sociaux pour assurer le bon fonctionnement d'une activité de pleine nature.
- Contrôler ses émotions pour accepter de s'engager dans un environnement partiellement connu.
- Se préparer, connaître les risques, respecter la réglementation et appliquer les procédures d'urgence à mettre en œuvre dans les différents environnements de pratique pour s'y engager en sécurité.

AFLP BAC PRO

- Anticiper et planifier son itinéraire pour concevoir et conduire dans sa totalité un projet de déplacement.
- Mobiliser des techniques efficaces pour adapter et optimiser son déplacement aux caractéristiques du milieu.
- Analyser sa prestation pour comprendre les alternatives possibles et ajuster son projet en fonction de ses ressources et de celles du milieu.
- Assumer les rôles sociaux pour organiser la pratique des activités de pleine nature.
- Se préparer et maintenir un engagement optimal permettant de garder sa lucidité tout au long de son parcours pour pouvoir réévaluer son itinéraire ou renoncer le cas échéant.
- Respecter et faire respecter la réglementation et les procédures d'urgence pour les mettre en œuvre dans les différents environnements de pratique.

CA3 : réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée.

Dans ce champ d'apprentissage, l'élève réalise une prestation qui vise à produire intentionnellement des effets esthétiques ou émotionnels pour un spectateur ou un juge.

Exemples d'APSA mobilisables pour ce champ d'apprentissage : arts du cirque, danse(s), double dutch, gymnastique sportive, gymnastique aérobic...

Modalités de pratique possibles : l'élève peut s'engager dans une pratique individuelle, collective, de confrontation symbolique, de démonstrations techniques. L'intention principale est d'exposer sa prestation au regard d'autrui pour être apprécié et/ou jugé.

AFLP CAP

- S'engager devant des spectateurs ou des juges pour produire ou reproduire des formes corporelles maîtrisées au service d'une intention.
- Utiliser des techniques efficaces pour enrichir sa motricité, la rendre plus originale, plus efficace au service de la prestation prévue.
- Prévoir et mémoriser le déroulement des temps forts et des temps faibles de sa prestation pour la réaliser dans son intégralité en restant concentré.
- Utiliser des critères explicites pour apprécier et/ou évaluer la prestation indépendamment de la personne.
- Se préparer pour présenter une prestation complète, maîtrisée et sécurisée à une échéance donnée.
- S'enrichir d'éléments de culture liés à la pratique abordée pour éveiller une curiosité culturelle.

AFLP BAC PRO

- Accomplir une prestation animée d'une intention dans la perspective d'être jugé et/ou apprécié.
- Mobiliser des techniques de plus en plus complexes pour rendre plus fluide la prestation et pour l'enrichir de formes corporelles variées et maîtrisées.
- Composer et organiser dans le temps et l'espace le déroulement des moments forts et faibles de sa prestation pour se produire devant des spectateurs/juges.
- Assumer les rôles inhérents à la pratique artistique et acrobatique notamment en exprimant et en écoutant des arguments sur la base de critères partagés, pour situer une prestation.
- Se préparer et s'engager pour présenter une prestation optimale et sécurisée à une échéance donnée.
- S'enrichir de la connaissance de productions de qualité issues du patrimoine culturel artistique et gymnique pour progresser dans sa propre pratique et aiguïser son regard de spectateur.

CA4 : conduire un affrontement interindividuel ou collectif pour gagner.

Dans ce champ d'apprentissage, l'élève s'engage avec lucidité dans une opposition, seul ou en équipe, pour faire basculer le rapport de force en sa faveur ou en faveur de l'équipe.

Exemples d'APSA mobilisables pour ce champ d'apprentissage : basket-ball, boxe française, escrime, futsal, handball, tennis de table, ultimate...

Modalités de pratique possibles : l'élève peut s'engager dans des pratiques d'opposition conciliante voire de coopération momentanée dans des conditions réglementaires adaptées et facilitantes. L'intention principale et finale est de dominer son adversaire de niveau équivalent en marquant plus de points que lui.

AFLP CAP

- Identifier le déséquilibre adverse et en profiter pour produire rapidement l'action décisive choisie et marquer le point.
- Utiliser des techniques et des tactiques d'attaque adaptées pour favoriser des occasions de marquer et mobiliser des moyens de défense pour s'opposer.
- Persévérer face à la difficulté et accepter la répétition pour améliorer son efficacité motrice.
- Terminer la rencontre et accepter la défaite ou la victoire dans le respect de l'adversaire ; intégrer les règles et s'impliquer dans les rôles sociaux pour permettre le bon déroulement du jeu.
- Se préparer et systématiser sa préparation générale et spécifique pour être en pleine possession de ses moyens lors de la confrontation.
- Connaître les pratiques sportives dans la société contemporaine pour situer et comprendre le sens des pratiques scolaires.

AFLP BAC PRO

- Réaliser des choix tactiques et stratégiques pour faire basculer le rapport de force en sa faveur et marquer le point.
- Mobiliser des techniques d'attaque efficaces pour se créer et exploiter des occasions de marquer ; résister et neutraliser individuellement ou collectivement l'attaque adverse pour rééquilibrer le rapport de force.
- Analyser les forces et les faiblesses en présence par l'exploitation de données objectives pour faire des choix tactiques et stratégiques adaptés à une prochaine confrontation.
- Respecter et faire respecter les règles partagées pour que le jeu puisse se dérouler sereinement ; assumer plusieurs rôles sociaux pour permettre le bon déroulement du jeu.
- Savoir se préparer, s'entraîner et récupérer pour faire preuve d'autonomie.
- Porter un regard critique sur les pratiques sportives pour comprendre le sens des pratiques scolaires.

CA5 : réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir.

Dans ce champ d'apprentissage, l'élève apprend à s'entraîner pour viser à long terme, de façon lucide et autonome, le développement et l'entretien de ses capacités physiques en lien avec un projet personnel d'entraînement.

Exemples d'APSA mobilisables pour ce champ d'apprentissage : course en durée, cross fitness, musculation, natation en durée, step, yoga...

Modalités de pratique possibles : l'élève peut s'engager dans des pratiques individuelles ou collectives sollicitant de façon lucide et contrôlée ses ressources physiologiques : sous la forme de circuits ou d'ateliers, par des efforts continus, progressifs ou intermittents, avec ou sans charge, avec ou sans appareil. L'intention principale est de savoir s'entraîner dans une pratique sécurisée en produisant des effets bénéfiques recherchés en relation avec un thème d'entraînement.

AFLP CAP

- Construire et stabiliser une motricité spécifique pour être efficace dans le suivi d'un thème d'entraînement en cohérence avec un mobile personnel de développement.
- Mettre en lien des ressentis avec une charge de travail pour réguler cette charge de manière autonome.
- Mobiliser différentes méthodes d'entraînement, analyser ses ressentis pour fonder ses choix.
- Coopérer et assurer les rôles sociaux pour aider au progrès individuel dans des conditions de sécurité.
- S'engager avec une intensité ciblée et persévérer dans l'effort pour envisager des progrès.
- Intégrer des conseils d'entraînement, de diététique, d'hygiène de vie pour se construire un mode de vie sain et une pratique raisonnée.

AFLP BAC PRO

- Concevoir et mettre en œuvre un projet d'entraînement pour répondre à un mobile personnel de développement.
- Éprouver différentes méthodes d'entraînement et en identifier les principes pour les réutiliser dans sa séance.
- Systématiser un retour réflexif sur sa pratique pour réguler sa charge de travail en fonction d'indicateurs de l'effort (fréquence cardiaque, ressenti musculaire et respiratoire, fatigue générale).
- Agir avec et pour les autres en vue de la réalisation du projet d'entraînement en assurant spontanément les rôles sociaux.
- Construire une motricité contrôlée pour évoluer dans des conditions de sécurité.
- Intégrer des conseils d'entraînement, de diététique, d'hygiène de vie pour se construire un mode de vie sain et une pratique raisonnée.

Évaluation

L'évaluation est un outil au service de la formation des élèves. Le professeur conçoit des situations d'évaluation qui renseignent les élèves sur le degré d'acquisition des compétences au fil des leçons. Il veille à les informer régulièrement sur l'évolution de leurs acquisitions. Pour chaque champ d'apprentissage, l'évaluation des AFLP se réalise dans les pratiques physiques à l'issue d'un temps d'apprentissage suffisamment long.

Les équipes pédagogiques doivent construire les situations qui permettent d'atteindre les AFLP du champ d'apprentissage dans les APSA retenues. Elles doivent également caractériser les quatre degrés d'acquisition pour chacun des AFLP travaillés dans l'APSA support.

La validation finale du degré d'acquisition de chaque AFLP s'envisage à l'échelle du cursus de formation. Dans la mesure du possible, il convient de valider ces niveaux d'acquisition dans deux APSA différentes d'un même champ d'apprentissage afin d'envisager des acquis durables et transférables.

Mise en œuvre du programme dans l'établissement

Les professeurs conçoivent et mettent en œuvre des projets de formation qui tiennent compte des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP).

Le programme, commun aux élèves qui préparent le CAP et à ceux qui visent le baccalauréat professionnel, indique toutefois les spécificités de chaque parcours et appelle une mise en œuvre distincte. Il s'agit pour chaque équipe de proposer une offre de formation adaptée et diversifiée.

La diversité des champs est l'occasion de vérifier, de consolider et d'approfondir les apprentissages du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

En classes préparant au Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP)

Au cours de la préparation du CAP, au moins trois CA sont programmés. Le CA5, inédit pour ces élèves, doit être travaillé dans au moins une des années de formation.

En classes préparant au Baccalauréat Professionnel (Bac pro)

Si les conditions le permettent, les équipes pédagogiques privilégient la programmation des cinq CA sur l'ensemble du cursus. Quatre champs d'apprentissage constituent le minimum pour l'élargissement de la culture et de la formation de l'élève.

Sur le cursus, le CA5, inédit pour ces élèves, doit être programmé sur deux séquences au minimum pour un équivalent d'au moins vingt heures.

Savoir-nager

Tout doit être mis en œuvre pour qu'un élève n'ayant pas validé cette compétence fondamentale à l'issue du collège puisse satisfaire au test « savoir-nager ». Ceci représente un enjeu national de santé publique. Dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, différents dispositifs sont mobilisables, notamment l'accompagnement personnalisé. Une organisation sous la forme d'un stage massé dédié à cette acquisition fondamentale ou au sein de l'association sportive peut également être conçue.

Responsabilité de l'équipe pédagogique et du professeur d'EPS

Dans l'établissement, l'équipe d'EPS conçoit le projet pédagogique disciplinaire en cohérence avec le projet d'établissement et le contrat d'objectifs qui l'accompagne. Le projet d'EPS est obligatoire, il définit des objectifs et les moyens pour les atteindre à partir de l'analyse des caractéristiques du public scolaire. Il spécifie les AFLP pour chaque APSA de l'offre de formation. Le projet doit aussi prévoir les indicateurs qui permettent d'évaluer les effets visés à l'échelle d'une cohorte, notamment à travers les degrés d'acquisition atteints par les élèves sur chacun des AFLP. Par l'analyse concertée des données relevées, l'équipe pédagogique peut réajuster les objectifs, la programmation des APSA, leur traitement didactique et les outils d'évaluation pour améliorer encore l'efficacité du projet pédagogique.

Dans le respect du projet pédagogique et du programme, le professeur est responsable de ses choix didactiques et pédagogiques. Le projet de classe propose des contenus et des modalités de pratique pour atteindre des objectifs ciblés et adaptés aux caractéristiques des élèves.

Association Sportive

L'association sportive (AS) s'inscrit dans le prolongement de l'EPS obligatoire. Elle se fixe des objectifs spécifiques à une pratique reposant sur le volontariat. Accessible à tous les élèves, elle leur permet de s'engager dans des pratiques physiques complémentaires dans l'exercice des responsabilités et l'apprentissage de la vie associative.

Ouverte sur l'extérieur, l'AS favorise les rencontres avec d'autres établissements. Différentes formules sont proposées : compétition, loisir ou découverte pour répondre aux attentes de tous les publics, notamment les élèves les plus éloignés de la culture sportive.

L'implication des élèves dans le cadre de l'AS doit être valorisée dans les bulletins scolaires et les dossiers d'orientation. Les professeurs d'EPS ont la responsabilité de concevoir un projet de développement de l'association sportive qui s'inscrit à la fois dans le projet éducatif de l'établissement et dans le projet académique de développement du sport scolaire. Ce projet doit par ailleurs être en cohérence avec le projet d'EPS. Il est présenté chaque année au conseil d'administration pour information.

Projet pédagogique

Le projet pédagogique est conçu et partagé pour :

Garantir des conditions d'enseignement optimales

Les exigences fixées par le programme nécessitent de disposer, dans l'établissement ou à proximité immédiate, d'une offre variée d'équipements sportifs couverts et de plein air. La répartition des installations permet une offre de formation équilibrée et équitable pour que chaque élève puisse apprendre dans les meilleures conditions.

Au sein de l'établissement, l'enseignement de la discipline doit notamment tenir compte :

- des conditions d'enseignement de l'APSA choisie ;
- de l'exigence de sécurité ;
- de la diversité des élèves et des types de publics.

Ainsi, les réponses apportées aux spécificités des élèves de la voie professionnelle peuvent requérir des modalités structurelles et fonctionnelles particulières : constitution de groupes, amélioration du taux d'encadrement au regard des exigences de sécurité en milieu aquatique ou dans les activités physiques de pleine nature (APPN).

Exploiter les usages du numérique dans les apprentissages en EPS

L'enseignement de l'EPS peut s'appuyer sur les bénéfices des usages du numérique pour favoriser les apprentissages. Les élèves sont sensibilisés à une utilisation responsable du numérique et au droit à l'image. Le professeur rappelle la loi en vigueur concernant la protection, le stockage et la confidentialité des données personnelles.

Proposer des traitements didactiques adaptés aux élèves à besoins particuliers

Selon le principe d'une école inclusive, les établissements de formation doivent accueillir tous les élèves quel que soit leur degré d'aptitude partielle ou de handicap. Il est de la responsabilité des professeurs de concevoir et de mettre en œuvre des traitements didactiques spécifiques, adaptés aux enjeux de formation retenus pour les différents élèves de l'établissement. Compte tenu des enjeux de santé publique liés à la sédentarité, tout doit être mis en œuvre pour proposer une EPS adaptée.

Gérer les inaptitudes

Une attention particulière est portée à la gestion des inaptitudes ponctuelles ou totales d'élèves. Un protocole est élaboré par l'équipe. L'inaptitude partielle ou totale ne dispense pas de la présence en cours notamment parce que la discipline poursuit d'autres objectifs que le seul développement moteur. À ce titre, il est recommandé de diffuser et d'utiliser le certificat médical type proposé en annexe de l'arrêté du 13 septembre 1989 au regard du décret du 11 octobre 1988. Par ailleurs, l'ensemble de la communauté éducative portera une attention particulière à la concordance entre l'aptitude professionnelle requise (stage et atelier) et une pratique adaptée de l'élève en EPS.

Intégrer des organisations singulières

La spécificité de certaines APSA, telles que les activités physiques de pleine nature (APPN) ou les activités aquatiques, peut nécessiter un enseignement massé sous forme de stage, une répartition semestrielle ou une globalisation horaire.

Permettre un travail interdisciplinaire notamment avec le programme de prévention-santé-environnement (PSE)

L'enseignement de la PSE contribue aux actions prioritaires d'éducation et de prévention dans les domaines de la santé, du travail et de l'environnement. La formation en PSE et le parcours des élèves en EPS sont liés par des objectifs communs : la santé et l'équilibre de vie, les principes de base d'une alimentation équilibrée, la prévention des comportements à risques et des conduites addictives, l'identification des situations à risques et les conduites à tenir, la prévention des risques dans le secteur professionnel.

© Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse > www.education.gouv.fr **Diplômes professionnels**

Évaluation de l'enseignement d'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel et du brevet des métiers d'art - Organisation des épreuves en contrôle en cours de formation (CCF) et sous la forme ponctuelle - Référentiel national d'évaluation

Diplômes professionnels

Évaluation de l'enseignement d'éducation physique et sportive au certificat d'aptitude professionnelle - Organisation des épreuves en contrôle en cours de formation et sous la forme ponctuelle - référentiel national d'évaluation

NOR : MENE2018678C

Circulaire du 17-7-2020

MENJS - DGESCO - A2-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux proviseurs et proviseurs ; aux personnels enseignants ; aux candidates et candidats à l'examen du CAP

La présente circulaire précise les modalités d'évaluation de l'enseignement obligatoire de l'éducation physique et sportive (EPS) au CAP définies par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général à compter de la session 2021 pour les candidats sous statut scolaire et les apprentis.

Elle comprend deux annexes détaillant les modalités d'évaluation définies dans des référentiels nationaux.

Elle se substitue, à compter de la session 2021 quant au CAP, aux dispositions et aux référentiels de l'annexe 2 de la circulaire n° 2018-029 du 26 février 2018 relative à l'évaluation de l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.

1. Le dispositif d'évaluation des candidats

1.1 Les modalités d'évaluation

En fonction du statut de l'établissement (établissement public ou privé sous contrat, centre de formation pour apprenti (CFA) habilité, établissement privé hors contrat, CFA non habilité) dont relève le candidat et de sa situation durant l'année de préparation au CAP, l'évaluation en EPS s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit en examen ponctuel terminal.

Le contrôle en cours de formation repose sur des situations d'évaluation qui ont lieu au cours de la dernière année de formation conduisant à la délivrance du diplôme. Les dates d'évaluation du CCF sont définies par les établissements scolaires ou les centres de formation pour apprentis habilités à délivrer le CCF. Ce contrôle est distinct des évaluations formatives organisées par les enseignants ou formateur pendant l'année scolaire.

L'examen ponctuel terminal s'appuie sur une épreuve. La date est fixée par le recteur en année terminale de la formation. Plusieurs centres d'examen, placés sous la responsabilité d'un enseignant nommé par le recteur, peuvent être désignés dans une académie.

Ces deux formes d'évaluation, ainsi que les aménagements et adaptation d'évaluation qui y sont liées, sont détaillées dans la deuxième partie de cette circulaire.

1.2 Le projet annuel de protocole d'évaluation

Un protocole annuel d'évaluation, composante obligatoire du projet pédagogique en EPS, est transmis, sous couvert du chef d'établissement, à la commission académique d'harmonisation et de proposition de notes pour contrôle de conformité avec les dispositions réglementaires, avant validation par le recteur d'académie. Il définit :

- les activités retenues pour le contrôle en cours de formation et la déclinaison du référentiel national pour chacune d'entre elles ;
- les modalités d'organisation du CCF et des épreuves de l'évaluation différée (report de date d'évaluation) : calendrier prévisionnel et noms des évaluateurs ;
- les aménagements du contrôle adapté ;
- les informations simples et explicites portées à la connaissance des candidats et des familles ;
- si possible, les outils de recueil de données.

Le protocole d'évaluation, obligatoirement porté à la connaissance des élèves, des apprentis et des familles, doit être clair et explicite pour ceux-ci.

1.3 Commission académique et commission nationale

1.3.1 La commission académique d'harmonisation et de proposition de notes, présidée par le recteur d'académie ou son représentant :

- vérifie la déclinaison du référentiel national élaborée pour chacune des activités au sein de chaque champ d'apprentissage ;
- valide les protocoles d'évaluation des établissements publics et privés sous contrat, des centres de formation habilités à délivrer le CCF, aux échéances fixées ainsi que les déclinaisons du référentiel ;
- harmonise les notes des contrôles en cours de formation de l'enseignement obligatoire ;
- élabore progressivement des banques d'épreuves afin d'aider les établissements dans la déclinaison du référentiel national ;
- établit un compte rendu des sessions qu'elle transmet à la commission nationale dès la fin de l'année scolaire. Ce document permet de repérer les épreuves proposées dans l'académie, la répartition et la moyenne des notes des candidates et des candidats selon les épreuves, les types de difficultés liées à la conception des épreuves, les évolutions souhaitées et tout renseignement demandé par la commission nationale ;
- publie les statistiques sur les moyennes académiques, leurs analyses et les préconisations qui en découlent. Ces différentes tâches peuvent conduire à la constitution de sous-commissions académiques, présidées par un membre des corps d'inspection ou un enseignant d'EPS, membre de la commission académique. Les sous-commissions instruisent les dossiers et préparent les décisions de la commission académique, seule habilitée à harmoniser les notes.

Le renouvellement des membres de la commission académique se fait en partie ou en totalité tous les trois ans. Pour les candidats scolarisés à l'étranger, la présidence et la composition de cette commission peuvent faire l'objet de décisions particulières d'aménagement prises par les autorités de tutelle.

1.3.2 La commission nationale d'évaluation de l'EPS, dans le cadre de ses missions, assure une régulation des modalités de l'évaluation au CAP pour tous les types d'examens. Elle a également pour missions :

- de contribuer à l'évolution du cahier des charges des outils informatiques de recueil des données ;
- d'enrichir les banques d'épreuves afin d'aider les établissements dans la déclinaison du référentiel national par activités ;
- de publier les données statistiques significatives de la session d'examen ;
- de proposer les adaptations ou modifications éventuelles des référentiels nationaux.

La commission nationale comprend des représentants de l'administration centrale, des corps d'inspection et des experts disciplinaires. Le renouvellement des membres de cette commission se fait en partie ou en totalité tous les trois ans.

2. Les modalités d'évaluation

2.1 Le contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation du candidat permet de l'évaluer sur deux activités physiques, sportives et artistiques (Apsa) qui relèvent de deux champs d'apprentissage sur les cinq prévus en annexe 1. Pour chaque champ d'apprentissage, une fiche précise les principes d'élaboration de l'épreuve, les critères d'évaluation, les repères de notation (annexe 1).

Toute situation d'évaluation, individuelle ou collective, donne lieu à une notation individuelle conformément aux fiches en annexe 1.

L'enseignement en EPS est assuré par le même enseignant sur l'année scolaire.

Pour chacune des activités physiques, sportives et artistiques, une note de 0 à 20 points est proposée. La note finale correspond à la moyenne des deux notes obtenues dans les deux Apsa. Cette note sera arrondie au point entier le plus proche après harmonisation par la commission académique. Si la note présente un dixième de point égal à 5, celle-ci sera arrondie au point supérieur : par exemple, la note 10,5 sera arrondie à 11.

En fin d'année scolaire, à une date arrêtée par le recteur, les propositions de notes attribuées aux élèves et apprentis d'un même centre d'examen sont transmises à la commission académique d'harmonisation et de propositions de notes précitée selon des modalités fixées par l'échelon académique.

L'évaluation différée en cas de problème de santé temporaire ou de force majeure

Pour les candidats qui attestent de blessures ou de problèmes de santé temporaires, authentifiés par l'autorité médicale scolaire, l'établissement ou le centre de formation prévoit des situations d'évaluation différée. Peuvent également en bénéficier les candidats assidus qui, en cas de force majeure, ne peuvent être présents à la date

fixée pour les épreuves du CCF, sous réserve de l'obtention de l'accord du chef d'établissement ou du directeur du centre de formation, après consultation des équipes pédagogiques.

Les cas d'absence

Lorsqu'un élève ou un apprenti évalué en CCF est absent à une des situations de fin de séquence sans justification valable, la note zéro lui est attribuée. La note finale sera la moyenne des notes obtenues.

En revanche, s'il est absent sans justification à toutes les situations d'évaluation, il est déclaré « absent », ce qui entraîne, comme lorsqu'un candidat évalué par examen terminal est absent sans justification valable, la non-délivrance du diplôme (cf. règle générale prévue au sixième alinéa de l'article D. 337-16 du Code de l'éducation).

Situations particulières

- Lorsqu'un établissement est, pour des raisons techniques ou matérielles, dans l'impossibilité d'offrir l'une des deux activités retenues, il peut être exceptionnellement autorisé par le recteur à proposer, pour l'enseignement obligatoire d'EPS en contrôle en cours de formation, une activité au lieu des deux, après expertise de l'inspection pédagogique.

- Lorsqu'il s'avère un cas d'impossibilité majeure, attestée par les corps d'inspection, au cours de la réalisation d'au moins une des Apsa, l'établissement peut demander auprès du recteur l'autorisation d'inscrire ses élèves en examen ponctuel terminal dans les mêmes modalités que celles fixées par l'arrêté du 30 août 2019 précité.

2.2 L'examen ponctuel terminal

Les candidats qui relèvent de l'examen ponctuel choisissent une épreuve, parmi celles proposées en annexe 2 de la présente circulaire. Cette épreuve vise à évaluer le degré d'acquisition des attendus de fin de lycée professionnel (AFLP) dans un champ d'apprentissage. Les candidats sont évalués à partir d'un référentiel propre à l'examen ponctuel terminal.

À son inscription, le candidat est réputé apte à l'épreuve à laquelle il s'inscrit. L'épreuve est notée sur 20 points. La proposition de note établie par l'évaluateur est transmise à la commission académique d'harmonisation et de propositions de notes pour harmonisation, puis au jury pour attribution de la note définitive. Un bilan de la session est établi à partir des rapports des responsables des centres d'examen.

En cas de survenance d'une inaptitude avant le début ou au cours des épreuves, il revient aux examinateurs d'apprécier la situation pour ne pas formuler de note s'ils considèrent les éléments d'appréciation trop réduits et d'apporter la mention « dispensé de l'épreuve d'éducation physique et sportive ».

2.3. Dispositions particulières du contrôle adapté ou aménagé

Un **contrôle adapté** peut être proposé dans le cadre d'évaluations en CCF ou ponctuelles, selon des dispositions proposées par l'établissement ou arrêtées par le recteur dans le cadre de l'examen ponctuel terminal.

Il s'adresse aux publics qui présentent des besoins éducatifs particuliers : les candidats en situation de handicap ou en inaptitude partielle (de manière permanente ou temporaire) et les sportifs de haut niveau. Les services de santé scolaire et la commission académique d'harmonisation et de proposition des notes sont sollicités pour établir et valider les modalités des aménagements d'examen.

2.3.1 Aménagements liés au handicap ou à l'inaptitude

Les candidats en situation de handicap ou en inaptitude partielle permanente attestée par l'autorité médicale scolaire en début d'année scolaire

Seuls les handicaps ne permettant pas une pratique adaptée au vu de la circulaire n° 94-137 du 30 mars 1994 (dont son annexe disponible au BOEN n° 15 du 14 avril 1999) donnent lieu à une dispense d'épreuve. Un handicap attesté en début d'année par l'autorité médicale peut empêcher une pratique régulière ou complète des enseignements de l'EPS sans pour autant interdire une pratique adaptée.

Dans le cadre du contrôle en cours de formation, plusieurs cas peuvent se présenter :

- l'établissement peut offrir un ensemble de deux activités, dont une peut être adaptée ;
- l'établissement peut proposer un ensemble de deux activités adaptées relevant, autant que possible, de deux champs d'apprentissage distincts ;
- pour des cas très particuliers, on pourra proposer une seule activité adaptée.

Les adaptations sont proposées après concertation au sein de l'établissement des professeurs d'EPS et des services de santé scolaire, en tenant compte des projets personnalisés de scolarisation (PPS) ou des projets d'accueil individualisé (PAI) encadrant la scolarité du candidat. Les propositions d'adaptation sont soumises à l'approbation du recteur.

Si aucune adaptation n'est possible dans l'établissement, une épreuve adaptée en examen ponctuel terminal (telle que définie par le recteur de l'académie) peut être proposée.

Les inaptitudes temporaires attestées par l'autorité médicale scolaire en cours d'année.

Au cours de l'année, alors que le candidat est inscrit en contrôle en cours de formation, une inaptitude momentanée, partielle ou totale, peut être prononcée par l'autorité médicale sur blessure ou maladie. Il revient à l'enseignant du groupe classe d'apprécier la situation pour :

- soit renvoyer l'élève à une situation d'évaluation différée ;

- soit permettre une certification sur une seule activité, pour le candidat dont l'inaptitude en cours d'année est attestée et qui ne peut, de ce fait, présenter la seconde épreuve physique de son ensemble certificatif. Dans ce cas, le candidat est noté sur une seule activité ;
- soit ne pas formuler de proposition de note s'il considère les éléments d'appréciation trop réduits et mentionner « dispensé de l'épreuve d'éducation physique et sportive ».

2.3.2 Aménagements liés aux sportifs de haut niveau

Sur proposition du groupe de pilotage défini par la note de service n° 2014-071 du 30 avril 2014 et sous réserve de validation par le recteur d'académie, les candidats sportifs de haut niveau inscrits sur listes arrêtées par le ministère chargé des sports, les sportifs inscrits sur la liste des sportifs Espoirs et sur la liste des sportifs des collectifs nationaux et les candidats des centres de formation des clubs professionnels peuvent bénéficier des modalités adaptées suivantes :

- le candidat est évalué sur 2 activités relevant de deux champs d'apprentissage, dont l'une porte sur sa spécialité, où la note de 20/20 est automatiquement attribuée ;
- les modalités d'enseignement et le calendrier des épreuves peuvent être également adaptés sur le cursus des deux années CAP.

La période de référence, pour la prise en compte du statut du candidat, s'étend de son entrée en classe du lycée professionnel jusqu'à l'année de la session de l'examen à laquelle il se présente.

2.4 - Les dispenses d'épreuve d'EPS

Seuls les handicaps ne permettant pas au candidat une pratique adaptée au sens de la circulaire n° 94-137 du 30 mars 1994 (dont l'annexe est disponible au BOEN n°15 du 14 avril 1999) entraînent une dispense d'épreuve. Les candidats de la formation professionnelle continue qui souhaitent obtenir une dispense de l'épreuve d'EPS sont tenus d'en faire la demande conformément à l'article D. 337-19 du Code de l'éducation auprès des services des examens du rectorat.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
La cheffe de service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général
Rachel-Marie Pradeilles-Duval



ANNEXES A LA CIRCULAIRE CAP EPS du 17 juillet 2020

- **annexe 1 : Référentiels CCF**
- **annexe 2 : Référentiel contrôle ponctuel terminal obligatoire**

Annexe 1

Champ d'Apprentissage 1 : Réaliser sa performance motrice maximale, mesurable à une échéance donnée

Dans ce champ d'apprentissage, l'élève cherche à mobiliser au mieux ses ressources pour réaliser la meilleure performance possible, établir et dépasser un record personnel.

Principes d'évaluation :

Deux moments d'évaluation sont prévus : l'un à l'occasion d'une situation en fin de séquence et l'autre au fil de la séquence :

Situation de fin de séquence : notée sur 12 points, elle porte sur l'évaluation des attendus suivants :

- Produire et répartir intentionnellement ses efforts en mobilisant ses ressources pour gagner ou battre un record.
- Connaître et utiliser des techniques efficaces pour produire la meilleure performance possible.

L'équipe pédagogique spécifie l'épreuve d'évaluation du CCF et les repères nationaux dans l'APSA support de l'évaluation.

Évaluation au fil de la séquence : notée sur 8 points, elle porte sur l'évaluation de 2 AFLP retenus par l'enseignant parmi les 4 suivants:

- S'engager et persévérer seul ou à plusieurs dans des efforts répétés pour progresser dans une activité de performance.
- S'impliquer dans des rôles sociaux pour assurer le bon fonctionnement d'une épreuve de production de performance.
- Se préparer à un effort long ou intense pour être efficace dans la production d'une performance à une échéance donnée.
- Identifier ses progrès et connaître sa meilleure performance réalisée pour la situer culturellement.

Modalités :

En fin de formation, le candidat choisit de répartir les 8 points entre les deux AFLP retenus avant la situation d'évaluation (avec un minimum de 2 points pour un AFLP).

Trois choix sont possibles : 4-4 / 6-2 / 2-6. La répartition choisie doit être annoncée par l'élève au cours des premières séances de la séquence, avant la situation d'évaluation.

Annexe 1

Situation d'évaluation de fin de séquence : 12 points

Principe d'élaboration des épreuves du champ d'apprentissage 1									
- L'épreuve engage le candidat à produire sa meilleure performance à une échéance donnée. Le jour de l'épreuve finale, la performance produite est mise en corrélation avec le degré de compétence atteint par l'élève dans le premier AFLP pour déterminer la note sur 7 points. Selon la situation proposée, cette performance peut résulter d'une épreuve combinée ou d'une pratique collective (relais par exemple).									
AFLP évalués	Repères d'évaluation								
	Degré 1		Degré 2		Degré 3		Degré 4		
Positionnement précis									
dans le degré.	-	+	-	+	-	+	-	+	
AFLP1 - Produire et répartir intentionnellement ses efforts en mobilisant ses ressources pour gagner ou battre un record.	<ul style="list-style-type: none"> Il mobilise ses ressources bien en-deçà de ses capacités. Il répartit ses efforts de façon aléatoire. 		<ul style="list-style-type: none"> Il mobilise modérément et/ou ponctuellement ses ressources. Il répartit ses efforts de manière inadaptée. 		<ul style="list-style-type: none"> Il mobilise ses ressources de manière conséquente pour produire ses performances. Il répartit lucidement les efforts sur l'ensemble de l'épreuve. 		<ul style="list-style-type: none"> Il mobilise pleinement ses ressources (de différentes natures). Il répartit stratégiquement ses efforts sur l'ensemble de l'épreuve. 		
Note sur 7 points	0	1	2	3	4	5	6	7	
Performance	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Barème établissement									
AFLP2 - Connaître et utiliser des techniques efficaces pour produire la meilleure performance possible.	<ul style="list-style-type: none"> Il crée de la vitesse mais ne l'entretient pas ou ne la contrôle pas suffisamment. La motricité est souvent atone et les actions confuses. Les placements, les déplacements segmentaires et la coordination des actions sont difficilement contrôlés, limitant la prolongation de l'effort ou présentant même un risque pour son intégrité physique. 		<ul style="list-style-type: none"> Il crée de la vitesse qu'il entretient sur une courte durée. La motricité parfois déséquilibrée, manque de tonicité, d'amplitude et/ou de fréquence. Dans ses actions propulsives insuffisamment coordonnées ou mal orientées, l'élève s'éloigne des trajets et des trajectoires efficaces. 		<ul style="list-style-type: none"> Il crée et entretient la puissance (Force X Vitesse) sur des trajets et des trajectoires de plus en plus proches de l'idéal. Les placements et déplacements des différents segments permettent des appuis solides et des actions de propulsion efficaces même si la motricité reste énergivore. 		<ul style="list-style-type: none"> Il crée et entretient la puissance. Il varie les accélérations et coordonne ses actions à bon escient. La motricité devient fluide et efficace. 		
Note sur 5 points	0	0,5 pt	1 pt	2 pts	2,5 pts	4 pts	4,5 pts	5 pts	

Annexe 1

Évaluation au fil de la séquence : 8 points

Seuls deux AFLP seront retenus pour constituer cette partie de la note sur 8 points.

AFLP évalué	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP3 - S'engager et persévérer seul ou à plusieurs dans des efforts répétés pour progresser dans une activité de performance.	Il s'engage trop superficiellement ou trop ponctuellement pour permettre les transformations attendues.	Il s'engage dans les phases d'effort modéré mais abandonne face à un début de difficulté.	Il maintient l'effort jusqu'au terme de l'épreuve et accepte régulièrement la répétition pour progresser notamment lorsqu'il perçoit des signes de réussite.	Il maintient et prolonge l'effort. Il accepte systématiquement la répétition pour progresser.

AFLP évalué	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP4 - S'impliquer dans des rôles sociaux pour assurer le bon fonctionnement d'une épreuve de production de performance.	Il est peu ou pas concerné par son rôle.	Il assure provisoirement ou partiellement son rôle.	Il assure son rôle en suivant les recommandations de l'enseignant.	Il assure son rôle en prenant parfois des initiatives.

AFLP évalué	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP5 - Se préparer à un effort long ou intense pour être efficace dans la production d'une performance à une échéance donnée.	Il ébauche un échauffement sans effets réels.	Il produit un échauffement global et rapide ou a besoin d'un guidage régulier de l'enseignant.	Il structure sa préparation en différentes étapes avec un guidage ponctuel de l'enseignant.	Il structure sa préparation en différentes étapes suffisamment longues et efficaces sans guidage de l'enseignant.

AFLP évalué	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP6 - Identifier ses progrès et connaître sa meilleure performance réalisée pour la situer culturellement.	Il identifie difficilement ses progrès. L'annonce des performances est très décalée de la réalité.	Il a une connaissance approximative de ses progrès et de ses performances.	Il identifie ses progrès et connaît ses meilleures performances. Il sait les situer dans le monde sportif.	Il relativise sa performance au regard du monde sportif et perçoit les facteurs de progression.

Annexe 1

CHAMP D'APPRENTISSAGE n° 2 : « Adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains »

Dans ce champ d'apprentissage, l'élève prévoit et régule son déplacement à partir de l'analyse de l'environnement ; il s'y engage pour partir et revenir, tout en préservant sa sécurité et celle des autres.

Principes d'évaluation :

Deux moments d'évaluation sont prévus : l'un à l'occasion d'une situation en fin de séquence et l'autre au fil de la séquence.

Situation de fin de séquence : notée sur 12 points, elle porte sur l'évaluation des attendus suivants :

- Planifier et conduire un déplacement adapté à ses ressources pour effectuer le trajet prévu dans sa totalité ; le cas échéant, savoir renoncer.
- Utiliser des techniques efficaces pour adapter son déplacement aux caractéristiques du milieu.

L'équipe pédagogique spécifie l'épreuve d'évaluation du CCF et les repères nationaux dans l'APSA support de l'évaluation

Évaluation au fil de la séquence : notée sur 8 points, elle porte sur l'évaluation de 2 AFLP retenus par l'enseignant parmi les 4 suivants:

- Sélectionner des informations utiles pour planifier son itinéraire et l'adapter éventuellement en cours de déplacement.
- S'impliquer dans des rôles sociaux pour assurer le bon fonctionnement d'une activité de pleine nature.
- Contrôler ses émotions pour accepter de s'engager dans un environnement partiellement connu.
- Se préparer, connaître les risques, respecter la réglementation et appliquer les procédures d'urgence à mettre en œuvre dans les différents environnements de pratique pour s'y engager en sécurité.

Modalités :

En fin de formation, le candidat choisit de répartir les 8 points entre les deux AFLP retenus avant la situation d'évaluation (avec un minimum de 2 points pour un AFLP).

Trois choix sont possibles : 4-4 / 6-2 / 2-6. La répartition choisie doit être annoncée par l'élève au cours des premières séances de la séquence, avant la situation d'évaluation.

Annexe 1

Situation d'évaluation de fin de séquence : 12 points

Principe d'élaboration des épreuves du champ d'apprentissage 2

- L'épreuve engage le candidat à choisir et réaliser un itinéraire adapté à son niveau, à partir de la lecture et de l'analyse des caractéristiques du milieu et de ses propres ressources. Elle offre différents choix possibles de niveau de difficulté ou de complexité de l'itinéraire (par exemple, cotation des voies en escalade, cotation des balises en course d'orientation, difficulté variable du parcours en sauvetage aquatique ou en VTT...) et se déroule dans le cadre d'une durée ou de distances définies, suffisantes pour permettre à l'élève de révéler par sa conduite les compétences acquises (1).
- L'épreuve présente des éléments variés d'incertitude (2), en milieu connu, qui nécessitent de mener le jour de l'évaluation, seul ou à plusieurs, une analyse sur la pertinence du choix d'itinéraire.
- Elle intègre impérativement les éléments et conditions nécessaires à un engagement sécurisé dans la pratique.
- L'épreuve prévoit et définit des formes d'aide (3) nécessaires à l'expression des compétences des élèves, leur permettant de s'engager et de réguler si nécessaire leur projet d'itinéraire. Lorsque des modalités collectives et individuelles d'épreuves sont proposées, l'élève choisit celle dans laquelle il souhaite passer son épreuve (la notation reste quant à elle posée de manière individuelle). L'évaluation tient compte des différences filles-garçons.

AFLP évalués	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP1 - Planifier et conduire un déplacement adapté à ses ressources pour effectuer le trajet prévu dans sa totalité ; le cas échéant, savoir renoncer.	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève choisit un parcours souvent inadapté à ses ressources. Le parcours n'est réalisé que partiellement. • Il connaît peu les signaux d'alerte (4), le renoncement est subit et non anticipé. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève réussit aisément un parcours souvent trop facile au regard de ses ressources ; • Il connaît les signaux d'alerte mais ne mobilise pas les techniques et méthodes en vue d'en atténuer les effets. La possibilité de renoncer est choisie tardivement et/ou à la suite d'hésitations multiples. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève choisit un parcours adapté à ses ressources et le mène à son terme. • Il connaît les principaux signaux d'alerte et mobilise des compétences en vue d'en atténuer les effets. Le renoncement est un acte volontaire et anticipé. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève choisit des parcours exigeants qu'il réussit très régulièrement en exploitant pleinement ses ressources. • Il connaît les signaux d'alerte et anticipe pour pouvoir en reculer les effets dans le temps. Le renoncement est un acte volontaire dont l'expérience est utilisée pour progresser.
Note sur 7 points	0 point ----- 1 points	1,5 point ----- 3 points	3,5 points ----- 5 points	5,5 points ----- 7 points
AFLP2 - Utiliser des techniques efficaces pour adapter son déplacement aux caractéristiques du milieu.	L'élève utilise des techniques de déplacement usuelles et quotidiennes indépendamment des caractéristiques du milieu.	L'élève utilise prioritairement et optimise des techniques de déplacement peu spécifiques ne répondant que trop partiellement aux caractéristiques du milieu.	L'élève utilise différentes techniques spécifiques d'appui et de déplacement pour répondre au système de contrainte proposé.	L'élève mobilise des techniques efficaces pour rendre son déplacement fluide. Elles permettent de s'adapter à la majorité des milieux dans des zones de difficulté moyenne et prennent en compte son niveau de ressources.
Note sur 5 points	0 point ----- 0,5 point	1 point ----- 2 points	2,5 points ----- 4 points	4,5 points ----- 5 points

(1) Un abandon ou un dépassement important de la durée de l'épreuve lorsque celle-ci est fixée doit être considéré comme un indicateur d'un choix d'itinéraire inapproprié de l'élève (degré 1 de l'AFLP).

(2) L'incertitude peut relever d'une autre nature que celle du milieu inconnu, elle peut être événementielle par exemple (nombre de mannequins à récupérer, déclenchement de leur coulée, nature des obstacles en VTT, nombre de blocs ou de voies à réaliser...).

(3) Par exemple, délai de conception du projet de déplacement, modalités de régulation du projet initial, possibilité d'itinéraire de réchappe, nombre d'essais ou de points de repos, modalité de progression (escalade en moulinette corde tendue, moulinette avec corde molle, moulinette avec corde molle et assurage dynamique, mouli-tête ...)

(4) Signaux d'alerte : sur le milieu : dégradation des conditions météo, du support d'évolution (eau, sol, neige...) et sur soi : stress, fatigue, fréquence cardiaque, réduction du champ visuel...

(5) Pour l'AFLP, l'évaluateur positionne l'élève dans un degré puis ajuste la note en fonction du niveau de difficulté/complexité de l'itinéraire réalisé par l'élève (par exemple cotation de la voie en escalade)

Annexe 1

Évaluation au fil de la séquence : 8 points

Seuls deux AFLP seront retenus pour constituer cette partie de la note sur 8 points

AFLP évalué	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP3 - Sélectionner des informations utiles pour planifier son itinéraire et l'adapter éventuellement en cours de déplacement.	L'élève emprunte un itinéraire improvisé, inadapté, qui le place fréquemment en échec.	L'élève témoigne d'une lecture globale du milieu et les difficultés éventuelles s'identifient au fur et à mesure du déplacement sans remettre en cause le projet initial.	L'élève démontre une lecture signifiante du milieu en définissant un projet qui prend en compte son niveau de ressources et les contraintes du milieu. Il adapte son projet en réaction à court terme.	L'élève anticipe ses actions de déplacement grâce à une lecture signifiante du milieu. La remise en cause potentielle du projet est anticipée à moyen terme.

AFLP évalué	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP4 - S'impliquer dans des rôles sociaux pour assurer le bon fonctionnement d'une activité de pleine nature.	L'élève s'implique peu ou pas dans les rôles sociaux mis en œuvre dans les leçons.	L'élève s'implique de manière inconstante dans les rôles sociaux et sur sollicitation de l'enseignant.	L'élève s'implique régulièrement dans les rôles sociaux en suivant les recommandations de l'enseignant.	L'élève s'implique volontiers dans les rôles sociaux en prenant des initiatives en vue de permettre à ses camarades de progresser.

AFLP évalué	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP5 - Contrôler ses émotions pour accepter de s'engager dans un environnement partiellement connu.	L'élève contrôle ses émotions uniquement dans des contextes facilitants	L'élève contrôle ses émotions dans des contextes connus	L'élève contrôle régulièrement ses émotions dans différents contextes partiellement connus	L'élève contrôle ses émotions dans les contextes nouveaux ou à un degré d'incertitude élevé.

AFLP évalué	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP6 - Se préparer, connaître les risques, respecter la réglementation et appliquer les procédures d'urgence à mettre en œuvre dans les différents environnements de pratique pour s'y engager en sécurité.	Les critères de sécurité relatifs au protocole de sécurité ne sont pas respectés.	Les critères de sécurité relatifs au protocole de sécurité sont respectés de façon intermittente.	Les critères de sécurité relatifs au protocole de sécurité sont systématiquement respectés	Les critères de sécurité relatifs au protocole de sécurité sont systématiquement respectés et l'élève participe à leur acquisition au sein du groupe.

Annexe 1

CHAMP D'APPRENTISSAGE n° 3 : « Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée par autrui »

Dans ce champ d'apprentissage, l'élève réalise une prestation qui se donne à voir et qui vise à produire intentionnellement des effets esthétiques ou émotionnels pour un spectateur ou un juge.

Principes d'évaluation

Deux moments d'évaluation sont prévus : l'un en fin de séquence d'enseignement et l'autre au fil de la séquence.

Situation d'évaluation de fin de séquence : notée sur 12 points, elle porte sur l'évaluation des attendus suivants :

- S'engager devant des spectateurs ou des juges pour produire ou reproduire des formes corporelles maîtrisées au service d'une intention.
- Utiliser des techniques pour enrichir sa motricité, la rendre plus originale, plus efficace au service de la prestation prévue.

L'équipe pédagogique spécifie l'épreuve d'évaluation du CCF et les repères nationaux dans l'APSA support de l'évaluation.

Évaluation au fil de la séquence : notée sur 8 points, elle porte sur l'évaluation de 2 AFLP retenus par l'enseignant parmi les 4 suivants:

- Prévoir et mémoriser le déroulement des temps forts et des temps faibles de sa prestation pour la réaliser dans son intégralité en restant concentré.
- Utiliser des critères explicites pour apprécier et/ou évaluer la prestation indépendamment de la personne.
- Se préparer pour présenter une prestation complète, maîtrisée et sécurisée à une échéance donnée.
- S'enrichir d'éléments de culture liés à la pratique abordée pour éveiller une curiosité culturelle.

Modalités :

En fin de formation, le candidat choisit de répartir les 8 points entre les deux AFLP retenus avant la situation d'évaluation (avec un minimum de 2 points pour un AFLP).

Trois choix sont possibles : 4-4 / 6-2 / 2-6. La répartition choisie doit être annoncée par l'élève au cours des premières séances de la séquence, avant la situation d'évaluation..

Annexe 1

Situation d'évaluation de fin de séquence : 12 points

Principe d'élaboration des épreuves du champ d'apprentissage 3

- L'épreuve engage le candidat à réaliser individuellement ou collectivement une prestation face à un public. Elle offre différents choix possibles de niveau de difficulté dans les éléments réalisés (en lien éventuel avec le code UNSS en vigueur) ou des choix dans les composantes artistiques.
- La prestation se déroule sur un ou deux passages selon les contraintes de temps et d'installation.
- L'épreuve prévoit et définit des formes d'aide nécessaires à l'expression des compétences des élèves, leur permettant de s'engager dans leur projet (sécurité active ou passive par exemple).

AFLP évalués	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
<p>AFLP 1 - S'engager devant des spectateurs ou des juges pour produire ou reproduire des formes corporelles maîtrisées au service d'une intention.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève cherche à « faire vite » pour s'exposer le moins longtemps possible. • Il produit une motricité étriquée, limitée à une gestuelle mal maîtrisée. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève vise juste à « faire » pour répondre aux exigences formelles. • Il produit une motricité assurée et de faible difficulté ou avec prise de risque inconsidérée. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève organise sa prestation pour « faire bien » en assumant sa présence face à un public. • Il produit une motricité contrôlée avec une prise de risque adaptée à ses capacités. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève s'organise pour « faire bien et beau » à l'attention des spectateurs ou des juges. • Il produit une motricité esthétique, fluide, complexe et maîtrisée.
<p>Selon l'APSA support, niveau de difficulté /complexité des paramètres</p>	<p>Selon l'APSA support, niveau de difficulté /complexité des paramètres</p>	<p>Selon l'APSA support, niveau de difficulté /complexité des paramètres</p>	<p>Selon l'APSA support, niveau de difficulté /complexité des paramètres</p>	<p>Selon l'APSA support, niveau de difficulté /complexité des paramètres</p>
<p>Note sur 7 points</p>	<p>0 point 1 point</p>	<p>1,5 point 3 points</p>	<p>3,5 points 5 points</p>	<p>5,5 points 7 points</p>
<p>Pour cet AFLP, l'évaluateur positionne l'élève dans un degré puis ajuste la note en fonction du niveau de difficulté/complexité de la prestation réalisée par l'élève (exemples : nombre d'éléments A, B, C ou D en gymnastique ou acrosport, nombre ou variété des paramètres du mouvement ou procédés de composition en danse)</p>				
<p>AFLP 2 - Utiliser des techniques pour enrichir sa motricité, la rendre plus originale, plus efficace au service de la prestation prévue.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève produit des éléments aléatoires avec de fréquents déséquilibres involontaires. • Il réalise une prestation très pauvre sans préoccupation d'être apprécié et jugé. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève juxtapose des éléments qui sont ébauchés sans grande stabilité. • Il réalise une prestation impersonnelle, composée d'éléments minimalistes. Il tient partiellement compte du placement des spectateurs / des juges. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève accentue les paramètres du mouvement, les éléments sont amples et liés. • Il réalise une prestation qui se personnalise, composition, mise en scène et exécution sont organisées en fonction du spectateur / du juge. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève enchaîne des éléments et des actions sur un rythme varié. • Il réalise une prestation originale et captivante. La composition, la mise en scène et l'interprétation créent des effets.
<p>Note sur 5 points</p>	<p>0 point 0,5 point</p>	<p>1 point 2 points</p>	<p>2,5 points 4 points</p>	<p>4,5 points 5 points</p>

Annexe 1

Évaluation au fil de la séquence : 8 points

Seuls deux AFLP seront retenus pour constituer cette partie de la note sur 8 points

AFLP évalué	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP 3 - Prévoir et mémoriser le déroulement des temps forts et des temps faibles de sa prestation pour la réaliser dans son intégralité en restant concentré.	L'élève montre des confusions et quelques oublis. Sa concentration est momentanée. De nombreux gestes parasites subsistent. La prestation est inachevée, improvisée ou préparée à la hâte lors des différentes présentations au cours de la séquence.	L'élève montre encore quelques hésitations. Sa déconcentration est momentanée. La prestation est partiellement répétée. Elle est monocorde ou ne respecte pas toutes les exigences prévues.	L'élève assure régulièrement une prestation mémorisée. La concentration est constante au service de l'exécution. La prestation comporte des temps forts et des temps faibles. Elle respecte toutes les exigences prévues.	L'élève réalise une prestation fluide et intégrée. La concentration est au service de l'interprétation. La prestation varie en intensité pour entretenir l'intérêt du juge et du spectateur ; y compris le jour de l'évaluation finale malgré le stress généré par ce moment.
AFLP évalué	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP 4 - Utiliser des critères explicites pour apprécier et /ou évaluer la prestation indépendamment de la personne.	L'élève observe de façon inattentive et superficielle. Il confond les critères et globalise les prestations sans les hiérarchiser. Il juge la personne.	Son attention est partielle. L'élève hiérarchise les prestations sans expliquer ou sans se référer précisément au code partagé. Sa neutralité est variable.	Son attention est constante et respectueuse. L'élève comprend les critères ou le code. Il les utilise avec fiabilité et neutralité pour expliquer le positionnement de la prestation	Son attention est constante et bienveillante pouvant mener à des conseils. L'élève argumente ses choix en complétant les critères retenus
AFLP évalué	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP 5 - Se préparer pour présenter une prestation complète, maîtrisée et sécurisée à une échéance donnée.	<ul style="list-style-type: none"> L'élève agit sans préparation, perd ses moyens le « jour J ». Il oublie les consignes importantes de sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> L'élève se prépare de façon succincte et globale. Il gère difficilement l'émotion de l'épreuve. Il applique les consignes de sécurité de façon inconstante. 	<ul style="list-style-type: none"> L'élève sait s'échauffer spécifiquement et termine sa prestation en contrôlant ses émotions. Il applique les consignes de sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> L'élève produit un échauffement complet (général et spécifique, progressif, modéré et continu). Il adopte une attitude sereine et rassurante.

AFLP évalué	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP 6 - S'enrichir d'éléments de culture liés à la pratique abordée pour éveiller une curiosité culturelle.	L'élève pratique sans porter d'intérêt à la culture de référence de l'activité support. Le vocabulaire employé démontre une méconnaissance de l'activité.	L'élève est en mesure d'évoquer quelques éléments de la culture de référence de l'activité support. Le vocabulaire employé démontre une connaissance partielle de l'activité.	L'élève est en mesure d'expliquer ce qu'il réalise en utilisant le vocabulaire et les notions essentielles de l'activité support.	L'élève témoigne d'une culture élargie sur l'activité support et est en mesure d'expliquer les différences avec sa pratique scolaire.

Champ d'Apprentissage 4 : Conduire un affrontement interindividuel ou collectif pour gagner

Dans ce champ d'apprentissage, l'élève s'engage avec lucidité dans une opposition, seul ou en équipe, pour faire basculer le rapport de force en sa faveur ou en faveur de l'équipe.

Principes d'évaluation :

Deux moments d'évaluation sont prévus : l'un à l'occasion d'une situation en fin de séquence et l'autre au fil de la séquence.

Situation de fin de séquence : notée sur 12 points, elle porte sur l'évaluation des attendus suivants :

- Identifier le déséquilibre adverse et en profiter pour produire rapidement l'action décisive choisie et marquer le point.

➤ Utiliser des techniques et des tactiques d'attaque adaptées pour favoriser des occasions de marque et mobiliser des moyens de défense pour s'opposer.

L'équipe pédagogique spécifie l'épreuve d'évaluation du CCF et les repères nationaux dans l'APSA support de l'évaluation.

Évaluation au fil de la séquence : notée sur 8 points, elle porte sur l'évaluation de 2 AFLP retenus par l'enseignant parmi les 4 suivants :

- Persévérer face à la difficulté et accepter la répétition pour améliorer son efficacité motrice.
- Terminer la rencontre et accepter la défaite ou la victoire dans le respect de l'adversaire ; intégrer les règles et s'impliquer dans les rôles sociaux pour permettre le bon déroulement du jeu.
- Se préparer et systématiser sa préparation générale et spécifique pour être en pleine possession de ses moyens lors de la confrontation.
- Connaître les pratiques sportives dans la société contemporaine pour situer et comprendre le sens des pratiques scolaires.

Modalités :

En fin de formation, le candidat choisit de répartir les 8 points entre les deux AFLP retenus avant la situation d'évaluation (avec un minimum de 2 points pour un AFLP).

Trois choix sont possibles : 4-4 / 6-2 / 2-6. La répartition choisie doit être annoncée par l'élève au cours des premières séances de la séquence, avant la situation d'évaluation .

Annexe 1

Situation de fin de séquence : 12 points

Principe d'élaboration des épreuves du champ d'apprentissage 4				
L'épreuve engage le candidat dans plusieurs oppositions présentant des rapports de force équilibrés. En fonction des contextes et des effectifs, différentes possibilités restent offertes en termes de compositions d'équipe, de poules, de formules de compétition ou de formes de pratiques. Le règlement peut être adapté par rapport à la pratique sociale de référence (nombre de joueurs, modalités de mise en jeu, formes de comptage...) pour permettre de mieux révéler le degré d'acquisition de l'AFLP.				
Pour chaque rencontre, un temps d'analyse est prévu entre deux séquences de jeu pour permettre aux élèves d'ajuster leur stratégie au contexte d'opposition.				
AFLP évalués	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP 1 - Identifier le déséquilibre adverse et en profiter pour produire rapidement l'action décisive choisie et marquer le point.	L'élève identifie difficilement les situations favorables et tente des actions décisives inappropriées.	L'élève identifie occasionnellement les situations favorables mais tarde à produire les actions décisives.	L'élève parvient rapidement à produire des actions décisives lorsqu'il est en situation favorable.	L'élève identifie la situation favorable et produit instantanément l'action qui permet de l'exploiter.
	 Gain des matchs	 Gain des matchs	 Gain des matchs	 Gain des matchs
Note sur 7 points AFLP AFLP2 - Utiliser des techniques et des tactiques d'attaque adaptées pour favoriser des occasions de marquer et mobiliser des moyens de défense pour s'opposer.	0 point ----- 1 point <ul style="list-style-type: none"> • Il utilise des techniques peu efficaces pour créer des occasions de marque. Il n'a pas d'intentions tactiques réelles. • Il est spectateur de l'attaque adverse. 	1,5 point ----- 3 points <ul style="list-style-type: none"> • Il utilise des techniques stéréotypées qui créent aléatoirement des occasions de marque. • Les moyens de défense tardent à être mobilisés et permettent rarement de freiner l'attaque. 	3,5 points ----- 5 points <ul style="list-style-type: none"> • Il crée régulièrement le déséquilibre pour l'amener à des occasions de marque en utilisant une technique privilégiée. • Il utilise des moyens de défense qui permettent de gêner fortement et régulièrement l'attaque. 	5,5 points ----- 7 points <ul style="list-style-type: none"> • Les techniques d'attaques sont variées et adaptées à l'intention tactique et stratégique. • Il utilise des techniques de défense efficaces pour neutraliser l'attaque.
Note sur 5 points	0 point----- 0,5 point	1 point ----- 2 points	2,5 points ----- 4 points	4,5 points ----- 5 points

Remarque: Lors de l'évaluation finale, l'élève est positionné dans un degré d'acquisition et sa note est ajustée en fonction de la proportion des oppositions gagnées.

Annexe 1

Évaluation au fil de la séquence : 8 points

Seuls deux AFLP seront retenus pour constituer cette partie de la note sur 8 points.

AFLP évalué	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP 3 - Persévérer face à la difficulté et accepter la répétition pour améliorer son efficacité motrice.	Il évite la répétition, il fait preuve d'une persévérance limitée face à l'effort.	Il accepte momentanément la répétition mais se décourage rapidement face à la difficulté.	Il accepte spontanément la répétition et persévère lorsqu'il perçoit des signes de réussite.	Il sait surmonter les moments d'échec, essaie de les comprendre et persévère pour progresser.

AFLP évalué	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP 4 - Terminer la rencontre et accepter la défaite ou la victoire dans le respect de l'adversaire ; intégrer les règles et s'impliquer dans les rôles sociaux pour permettre le bon déroulement du jeu.	<ul style="list-style-type: none"> • Il abandonne notamment lorsque le score se creuse en sa défaveur • Il adopte une attitude irrespectueuse face à son adversaire lors de la défaite ou de la victoire. • Il intègre difficilement les règles. • Il s'implique peu ou pas dans les rôles sociaux mis en œuvre dans les leçons. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il se décourage lorsque le score se creuse en sa défaveur. • Il contrôle mal ses émotions dans les moments d'enjeu ou à l'issue de la rencontre. • Il met en œuvre partiellement ou sans grande assurance les règles retenues. • Il s'implique de manière inconstante dans les rôles sociaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il s'engage jusqu'à la fin de la rencontre quelle que soit l'évolution du score. • Il accepte la victoire ou la défaite sans démonstration excessive. Il contrôle ses émotions lors du déroulement de la rencontre. • Il comprend et fait appliquer les règles principales. • Il s'implique régulièrement dans les rôles sociaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il fait preuve de sang-froid et de persévérance tout au long de la rencontre. • Il gagne avec humilité et perd sans rancune. • Il respecte et fait respecter l'ensemble des règles et règlements retenus. • Il s'implique systématiquement dans les rôles sociaux.

AFLP évalué	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP 5 - Se préparer et systématiser sa préparation générale et spécifique pour être en pleine possession de ses moyens lors de la confrontation.	Il s'engage très modérément et attend les consignes.	Il a besoin d'être guidé régulièrement par l'enseignant.	Il se prépare avec efficacité. Certains aspects sont encore réalisés sans approfondissement.	Il se prépare activement et spontanément de manière générale et spécifique.

AFLP évalué	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP 6 - Connaître les pratiques sportives dans la société contemporaine pour situer et comprendre le sens des pratiques scolaires.	<p>L'élève pratique sans porter d'intérêt à la culture de référence de l'activité support.</p> <p>Le vocabulaire employé démontre une méconnaissance de l'activité.</p>	<p>L'élève est en mesure d'évoquer quelques éléments de la culture de référence de l'activité support.</p> <p>Le vocabulaire employé démontre une connaissance partielle de l'activité.</p>	<p>L'élève est en mesure d'expliquer ce qu'il réalise en utilisant le vocabulaire et les notions essentielles de l'activité support.</p>	<p>L'élève témoigne d'une culture élargie sur l'activité support et est en mesure d'expliquer les différences avec sa pratique scolaire.</p>

Au cours de la séquence dans les échanges avec les élèves et lors des phases de verbalisation, l'enseignant identifie le degré atteint par l'élève sur ce registre de compétence afférent à la connaissance culturelle de l'activité support et à la capacité à la verbaliser.

CHAMP D'APPRENTISSAGE n° 5 : Réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir

Dans ce champ d'apprentissage, l'élève apprend à s'entraîner pour viser à long terme, de façon lucide et autonome, le développement et l'entretien de ses capacités physiques en lien avec un projet personnel d'entraînement.

Principes d'évaluation :

Deux moments d'évaluation sont prévus : l'un à l'occasion d'une situation en fin de séquence et l'autre au fil de la séquence.

Situation de fin de séquence : notée sur 12 points, elle porte sur l'évaluation des attendus suivants :

- Construire et stabiliser une motricité spécifique pour être efficace dans le suivi d'un thème d'entraînement en cohérence avec un mobile personnel de développement.
- Mettre en lien des ressentis avec une charge de travail pour réguler cette charge de manière autonome.

L'équipe pédagogique spécifie l'épreuve d'évaluation du CCF et les repères nationaux dans l'APSA support de l'évaluation

Évaluation au fil de la séquence : notée sur 8 points, elle porte sur l'évaluation de 2 AFLP retenus par l'enseignant parmi les 4 suivants:

- Mobiliser différentes méthodes d'entraînement, analyser ses ressentis pour fonder ses choix.
- Coopérer et assurer les rôles sociaux pour aider au progrès individuel dans des conditions de sécurité.
- S'engager avec une intensité ciblée et persévérer dans l'effort pour envisager des progrès.
- Intégrer des conseils d'entraînement, de diététique, d'hygiène de vie pour se construire un mode de vie sain et une pratique raisonnée.

Modalités :

En fin de formation, le candidat choisit de répartir les 8 points entre les deux AFLP retenus avant la situation d'évaluation (avec un minimum de 2 points pour un AFLP).

Trois choix sont possibles : 4-4 / 6-2 / 2-6. La répartition choisie doit être annoncée par l'élève au cours des premières séances de la séquence, avant la situation d'évaluation .

Annexe 1

Situation d'évaluation de fin de séquence : 12 points

Principe d'élaboration des épreuves du champ d'apprentissage 5

- L'épreuve engage le candidat dans la mise en œuvre d'une méthode choisie parmi des propositions de l'enseignant en lien avec un thème d'entraînement motivé par un choix de projet qui peut être guidé par l'enseignant.
- Cette mise en œuvre fait référence à un carnet d'entraînement qui identifie et organise des connaissances et des données individualisées. Elle est préparée en amont et/ou le jour de l'épreuve. Elle peut être régulée en cours de réalisation par l'élève selon des ressentis d'effort attendus et/ou de fatigue.
- Les paramètres liés à la charge de travail (volume, durée, intensité, complexité, récupération, etc.) sont clairement identifiés et définis par l'élève dans une alternance temps de travail, temps de récupération et temps d'analyse.
- L'évaluation de l'AFLP doit être favorisée par l'organisation et la durée de la séance d'évaluation.

AFLP évalués	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
<p>AFLP 1 - Construire et stabiliser une motricité spécifique pour être efficace dans le suivi d'un thème d'entraînement en cohérence avec un mobile personnel de développement.</p> <p>Note sur 7 points</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève poursuit un thème d'entraînement sans mobile apparent. • Il ne maîtrise pas suffisamment les contenus techniques et sécuritaires pour produire une motricité efficace. <p>0 point ----- 1 point</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève s'oriente sur un choix de thème sans savoir exprimer de mobile. • Il maîtrise partiellement les éléments techniques et sécuritaires permettant la réalisation de la séance. <p>1,5 point ----- 3 points</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève exprime son mobile pour orienter son choix de thème d'entraînement. • Il maîtrise globalement les éléments techniques et sécuritaires permettant la réalisation de la séance. <p>3,5 points ----- 5 points</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève explique le lien entre son mobile personnel et son choix de thème. • Il adopte une motricité sécuritaire au service d'un thème d'entraînement. <p>5,5 points ----- 7 points</p>
<p>AFLP 2 - Mettre en lien des ressentis avec une charge de travail pour réguler cette charge de manière autonome.</p> <p>Note sur 5 points</p>	<p>Il exprime difficilement ses ressentis. La régulation est inexistante pour permettre un réel engagement moteur.</p> <p>0 point ----- 0.5 point</p>	<p>Il met difficilement en relation sa charge de travail avec des ressentis qui restent très généraux. L'engagement reste inégal et superficiel.</p> <p>1 point ----- 2 points</p>	<p>Il met en relation sa charge de travail avec des ressentis qui se différencient et se précisent. L'élève utilise un paramètre pour réguler sa charge de travail pour être dans des zones d'effort ciblées.</p> <p>2,5 points ----- 4 points</p>	<p>En fonction des ressentis, la charge de travail est modulée grâce à plusieurs paramètres en restant en cohérence avec le thème choisi permettant un engagement moteur effectif et visible.</p> <p>4,5 points ----- 5 points</p>

Annexe I

Évaluation réalisée au fil de la séquence : 8 points

Seuls deux AFLP seront retenus pour constituer cette partie de la note sur 8 points.

AFLP évalué	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP 3 - Mobiliser différentes méthodes d'entraînement, analyser ses ressentis pour fonder ses choix.	Il se focalise sur la reproduction d'une méthode unique sans envisager d'autres expérimentations.	Il ne tire pas profit de l'expérience des différentes méthodes proposées. La réalisation s'effectue par duplication, sans réflexion.	Il effectue un choix de charge de travail en fonction de l'expérience vécue dans diverses méthodes.	Il varie ses choix de méthodes en fonction de l'expérience qu'il en retire.

AFLP évalué	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP 4 - Coopérer et assurer les rôles sociaux pour aider au progrès individuel dans des conditions de sécurité.	Il travaille seul et pour lui-même.	Il assure son rôle de façon inconstante et/ou partielle.	Il assure sérieusement les rôles qui lui sont confiés.	Spontanément, l'élève est actif dans le «faire ensemble », il encourage, échange, conseille, pare avec fiabilité.

AFLP évalué	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP 5 - S'engager avec une intensité ciblée et persévérer dans l'effort pour envisager des progrès.	L'engagement est insuffisant ou excessif. L'élève ne connaît pas l'intensité de la charge de travail qu'il doit viser ou ne l'atteint pas.	L'engagement est mal dosé. Les premières sensations de fatigue freinent la poursuite de l'exercice. Le temps d'effort réalisé en zone cible est insuffisant pour espérer les	L'engagement de l'élève est visible. Sa charge de travail en quantité et qualité est adaptée à ses ressources et au thème d'entraînement choisi.	L'engagement de l'élève est continu et visible. Il témoigne d'une persévérance dans la zone d'effort ciblée et d'une bonne connaissance de soi.

AFLP évalué	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP 6 - Intégrer des conseils d'entraînement, de diététique, d'hygiène de vie pour se construire un mode de vie sain et une pratique raisonnée.	Il ne prend pas en compte les conseils d'entraînement, de diététique, d'hygiène de vie. (1)	Il respecte épisodiquement (ponctuellement et partiellement) les conseils d'entraînement, de diététique, d'hygiène de vie. (1)	Il respecte régulièrement les conseils d'entraînement, de diététique, d'hygiène de vie. (1)	Il a intégré à sa pratique et son mode de vie les conseils d'entraînement, de diététique, d'hygiène de vie. (1)

(1) Lors de la séquence, l'enseignant explicite différents conseils d'entraînement, de diététique, d'hydratation, de récupération, il vérifie tout au long de la séquence que les élèves les ont compris, intégrés et les mettent en œuvre dans leur pratique lors des leçons.

Annexe 2

Danse : Examen Ponctuel Obligatoire CAP

Principes de passation de l'épreuve :

- Le candidat présente une chorégraphie d'une durée de 1'30 à 2' dans un espace scénique dont les dimensions auront été communiquées au préalable par le jury.
- Il dispose d'un temps de préparation de 15 à 20 minutes. Ce temps, observé par le jury, fait partie de l'épreuve.
- Le candidat fournit le support sonore, s'il existe, sous forme numérique (CD ou clé USB) et dont la durée de montage ne dépassera pas le temps imparti.

Éléments évalués :

- AFLP : S'engager devant des spectateurs ou des juges pour produire ou reproduire des formes corporelles maîtrisées au service d'une intention.
- AFLP : Utiliser des techniques efficaces pour enrichir sa motricité, la rendre plus originale, plus efficace au service de la prestation prévue.
- AFLP : Se préparer pour présenter une prestation complète, maîtrisée et sécurisée à une échéance donnée.
- AFLP : Prévoir et mémoriser le déroulement des temps forts et des temps faibles de sa prestation pour la réaliser dans son intégralité en restant concentré.

Annexe 2

AFLP évalués	Points	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP1 - S'engager devant des spectateurs ou des juges pour produire ou reproduire des formes corporelles maîtrisées au service d'une intention.	8	Le candidat cherche à « faire vite » pour s'exposer le moins longtemps possible 0 pt 1,5 pt	Le candidat agit pour lui-même plus qu'il n'exprime. Il assume difficilement le regard des spectateurs. 2 pts 3,5 pts	Le candidat organise sa prestation pour « faire bien » en assumant de façon souvent neutre sa présence face aux spectateurs. Il récite avec application ce qu'il a appris. 4 pts 6 pts	Le candidat agit pour exprimer. Il interprète son propos et tente de capter l'attention du spectateur. 6,5 pts 8 pts
AFLP2 - Utiliser des techniques efficaces pour enrichir sa motricité, la rendre plus originale, plus efficace au service de la prestation prévue.	6	La motricité reste usuelle, caricaturale voire mimée.... " au service" d'un projet absent ou confus. 0 pt 1 pt	La motricité s'éloigne du quotidien mais comporte des approximations, une tonicité mal régulée, des déséquilibres mal maîtrisés ... au service d'un projet inégal. 1,5 pt 2,5 pts	La motricité s'enrichit grâce à des variations intentionnelles de formes, de temps, d'énergie, d'espace au service d'un projet simple organisé avec une intention lisible. 3 pts 4,5 pts	La motricité est porteuse de sens et d'émotion. Elle sert l'intention en évoquant le propos choisi. La prestation devient originale en utilisant une motricité expressive fluide et maîtrisée ... au service d'un projet épuré et structuré, symbolique. 5 pts 6 pts
AFLP3 - Se préparer pour présenter une prestation complète, maîtrisée et sécurisée à une échéance donnée.	3	Préparation absente, à peine esquissée ou inadaptée 0 0,5 pt	Préparation partielle et succincte ou « copiée ». 1 point	Préparation complète et autonome 2 points	Préparation structurée, générale et spécifique avec prise de repères dans l'espace et répétition des passages importants 3 points
AFLP4 - Prévoir et mémoriser le déroulement des temps forts et des temps faibles de sa prestation pour la réaliser dans son intégralité en restant concentré.	3	Candidat concentré partiellement. Scénario non prévu ou confus. Oublis marqués 0 0,5 pt	Candidat momentanément déconcentré. Scénario sans surprise et monocorde. Oublis visibles. 1 point	Candidat concentré sur son exécution. Scénario construit autour d'un propos qui s'enrichit de contraste. Oublis possibles rattrapés rapidement. 2 points	Candidat concentré sur son interprétation. Scénario construit pour capter et maintenir l'intérêt du spectateur. Prestation mémorisée. Déroulement fluide. 3 points
Une pénalité de 1 point est attribuée aux prestations dépassant de 10 secondes (en + ou en -) l'exigence de durée (1'30 à 2')					

Demi-fond : Examen Ponctuel Obligatoire CAP

Principes de passation de l'épreuve :

Le candidat réalise un **800 m** chronométré à la seconde par un enseignant. La course se réalise en peloton.

Un espace est dédié à l'échauffement pendant une durée de 15 à 20 minutes avant l'épreuve. Ce temps d'échauffement est évalué par le jury.

A l'appel, le candidat indique au jury un temps de référence pour constituer les séries.

A l'issue de sa course, le candidat estime son temps à la seconde.

La course se réalise sans montre, ni chronomètre mais un temps de passage est donné par le jury à 400m.

Éléments évalués :

- AFLP : Produire et repartir intentionnellement ses efforts en mobilisant ses ressources pour gagner ou pour battre un record.
- AFLP : Connaître et utiliser des techniques efficaces pour produire la meilleure performance possible.
- AFLP : Se préparer à un effort long ou intense pour être efficace dans la production d'une performance à une échéance donnée.
- AFLP : Identifier ses progrès et connaître sa meilleure performance réalisée pour la situer culturellement.

Règlement : La piste sera aménagée selon les dispositions requises par l'épreuve. Si le candidat ne se rabat pas au bon moment, **une pénalité de 1 point** sera appliquée sur la note finale.

Annexe 2

AFLP évalués	Pts	Degré			Degré 2			Degré 3			Degré 4												
		Note	Temps filles	Temps garçons	Note	Temps filles	Temps garçons	Note	Temps filles	Temps garçons	Note	Temps filles	Temps garçons										
AFLP1 - Produire et repartir intentionnellement ses efforts en mobilisant ses ressources pour gagner ou pour battre un record.	8	2			4'35	3'4		4	4'11	3'11	6	3'47	2'57										
		0,25	5'01	4'11	2,25	4'32	3'42	4,25	4'08	3'18	6,25	3'44	2'54										
		0,5	4'57	4'07	2,5	4'29	3'39	4,5	4'05	3'15	6,75	3'38	2'50										
		0,75	4'53	4'03	2,75	4'26	3'36	4,75	4'02	3'12	7	3'35	2'48										
		1	4'49	3'59	3	4'23	3'33	5	3'59	3'09	7,25	3'32	2'46										
		1,25	4'45	3'55	3,25	4'20	3'30	5,25	3'56	3'06	7,5	3'29	2'44										
		1,5	4'41	3'51	3,5	4'17	3'27	5,5	3'53	3'03	7,75	3'26	2'42										
		1,75	4'38	3'48	3,75	4'14	3'24	5,75	3'50	3'00	8	3'23	2'40										
AFLP2 - Connaître et utiliser des techniques efficaces pour produire la meilleure performance possible.	6	Motricité inappropriée			Motricité inefficace			Motricité efficace mais énergivore			Motricité efficiente												
<ul style="list-style-type: none"> Appuis sonores, fréneateurs, contact à plat Foulée courte, rasante, heurtée et lente. Manque de tonicité générale Action des bras inexistante ou qui parasite la foulée Gestion énergétique inadaptée à la distance (abandon possible) 			<ul style="list-style-type: none"> Appuis sans grande résistance (écrasement visible) Foulée sans amplitude ni élévation des genoux. Manque de gainage buste penché vers l'avant (cycle arrière) Action des bras mal contrôlée Gestion énergétique très irrégulière (accélération inopportunes) 			<ul style="list-style-type: none"> Appuis tonics, sous le bassin (écrasement limité), genoux hauts Foulée recherchant le cycle avant. Gainage satisfaisant, buste droit Action des bras dans le sens du déplacement, épaules hautes souvent contractées Gestion énergétique basée sur une répartition homogène 			<ul style="list-style-type: none"> Appuis dynamiques sans dégradation sur 800, buste et bassin placés Foulée en cycle avant. Ceintures gainées, solitaires et relâchement du haut du corps Action des bras qui aide l'allègement puis le renforcement de l'appui Gestion énergétique tenant compte des adversaires et d'une course en peloton (accélération opportunes) 														
0 pt			1 pt			1,5 pt			2,5 pts			3 pts			4,5 pts			5 pts			6 pts		
AFLP3 - Se préparer à un effort long ou intense pour être efficace dans la production d'une performance à une échéance donnée.	3	Préparation à l'effort absente			Préparation à l'effort incomplète			Préparation à l'effort adaptée			Préparation à l'effort : progressive et optimale												
0 pt			0,5 pt			1 point			2 points			3 points											
AFLP4 - Identifier ses progrès et connaître sa meilleure performance réalisée pour la situer culturellement.	3	Estimation à + ou - 8''			Estimation à + ou - 6''			Estimation à + ou - 4''			Estimation à + ou - 2''												
0			0,5 pt			1 point			2 points			3 points											

Annexe 2

Tennis de table : Examen Ponctuel Obligatoire CAP

Principes de passation de l'épreuve

Chaque candidat dispute plusieurs matchs contre des adversaires de niveau proche dans des poules homogènes. Les matchs se disputent en deux sets gagnants de 11 points secs. Ils sont arbitrés par un joueur de la poule.

Les candidats disposent d'un temps d'échauffement d'au moins 15 minutes avant le début de l'épreuve et d'un temps d'échauffement de 2 minutes avant chacun des matchs de la poule. Les candidats sont observés et évalués durant ces temps d'échauffement.

Pour l'AFLP « Identifier le déséquilibre adverse et en profiter pour produire rapidement l'action décisive choisie et marquer le point », les évaluateurs positionnent l'élève dans un degré puis ajustent la note en fonction de la proportion des oppositions gagnées dans la poule.

Éléments évalués :

AFLP : Identifier le déséquilibre adverse et en profiter pour produire rapidement l'action décisive choisie et marquer le point.

AFLP : Utiliser des techniques et des tactiques d'attaque adaptées pour favoriser des occasions de marque et mobiliser des moyens de défense pour s'y opposer.

AFLP : Se préparer et systématiser sa préparation générale et spécifique pour être en pleine possession de ses moyens lors de la confrontation.

AFLP : Terminer la rencontre et accepter la défaite ou la victoire dans le respect de l'adversaire ; intégrer les règles et s'impliquer dans les rôles sociaux pour permettre le bon déroulement du jeu.

AFLP évalués	Points	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP1 - Identifier le déséquilibre adverse et en profiter pour produire rapidement l'action décisive choisie et marquer le point.	8	Le candidat se focalise uniquement sur le renvoi de la balle. _____	Il recherche la rupture sur les balles favorables non provoquées _____	Il recherche la mise en difficulté dès le service et produit des attaques sur la plupart des balles sans distinction	Il construit la rupture sur plusieurs coups _____
		Gain des matchs 0 _____ 1,5 pts	Gain des matchs 2 ----- 3,5 pts	Gain des matchs 4 ----- 6 pts	Gain des matchs 6,5----- 8 pts
AFLP2 - Utiliser des techniques et des tactiques d'attaque adaptées pour favoriser des occasions de marque et mobiliser des moyens de défense pour s'y opposer.	6	<ul style="list-style-type: none"> Le service est une simple mise en jeu et reste aléatoire. Le jeu d'attaque est lent, les balles sont majoritairement frappées à plat vers le haut et ne favorisent pas les occasions de marque. La défense est inefficace, le joueur, souvent immobile, est dépassé sur les balles excentrées ou accélérées. 	<ul style="list-style-type: none"> Le service est assuré et joué à plat. L'attaque se résume à des gestes explosifs, peu assurés. Le candidat défend en réagissant tardivement et sans remplacement. La continuité est rarement assurée sur balle accélérée. 	<ul style="list-style-type: none"> Le service est varié en direction, souvent tendu, mais sans effet réel. L'attaque est assurée sur les balles faciles et variées en direction. La défense est assurée par une bonne mobilité et un début de remplacement. 	<ul style="list-style-type: none"> Le candidat produit des effets au service et parfois en cours d'échange. Le geste d'attaque est fluide et contrôlé, puissant ou placé. La défense permet la continuité du jeu sur une ou plusieurs attaques successives.
		_____ 1 pt	1,5 pts ----- 2,5 pts	3 pts ----- 4,5 pts	_____ 6 pts
AFLP3 - Se préparer et systématiser sa préparation générale et spécifique pour être en pleine possession de ses moyens lors de la confrontation.	3	Absence d'échauffement ou échauffement inefficace. _____	Le candidat s'échauffe de façon succincte et incomplète.	Le candidat met en place une routine d'échauffement ancrée sur la reproduction d'un modèle.	Le candidat individualise son échauffement Il utilise ce moment pour identifier les caractéristiques de l'adversaire.
		_____ 0,5 pt	1 point	2 points	3 points
AFLP4 - Terminer la rencontre et accepter la défaite ou la victoire dans le respect de l'adversaire ; intégrer les règles et s'impliquer dans les rôles sociaux pour permettre le bon déroulement du jeu.	3	<ul style="list-style-type: none"> Il intègre difficilement les règles. 	Il met en œuvre partiellement ou sans grande assurance les règles retenues.	Il comprend et fait appliquer les règles principales.	Il respecte et fait respecter l'ensemble des règles et règlement retenus.
		_____ 0,5 pt	1 point	2 points	3 points

